



■ Accidents de la route : on perd la vie par fatalité. Par imprudence, surtout ! CHERIF ALI

■ Quand calvitie rime avec calvaire

KHIDER MESLOUB



■ Livres : one, deux, trois... Tahia l'Algérie !

BELKACEM AHcene-DJABALLAH

L'ACTUALITÉ AUTREMENT VUE

P. 4 à 9



■ «Les Palestiniens, spectateurs et acteurs de leur... propre extinction ?» HOUSSINE MOURAD SALIM

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information

L'esprit des comportements

EL YAZID DIB



AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

■ Aperçu historique sur l'évolution du foncier agricole en Algérie à travers les âges

MOHAMED KHIATI



Gara-Djebilet L'exploitation de la mine de fer a commencé



R. N.

La wilaya de Tindouf a annoncé, hier, dans un communiqué, le lancement des opérations d'exploitation de la mine de fer de Gara-Djebilet par l'usage d'explosifs. «Après l'annonce officielle du lancement de l'exploitation de la mine Gara-Djebilet, située à l'ouest de la wilaya de Tindouf, l'opération de lancement d'explosifs a été entamée ce matin avec succès, et ce pour l'extraction de minerais de fer», lit-on dans le communiqué de la wilaya de Tindouf.

La même source ajoute que les quantités extraites seront «acheminées par voie terrestre vers le nord, dont une partie sera destinée à l'exportation auprès de partenaires économiques en Chine et en Russie, et une autre partie sera envoyée par la suite à des entreprises de transformation de minerais de fer en Algérie». Le lancement des travaux d'exploitation de la mine de fer de Gara-Djebilet a débuté le 30 juillet dernier, en présence du ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arakab. Le lancement des travaux a eu lieu dans la zone ouest de Gara Djebilet.

«Dans la dynamique des efforts soutenus de la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 10 au 16 août 2022, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées

à travers tout le territoire national», précise la même source.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté quatre (04) éléments de soutien aux groupes terroristes dans des opérations distinctes à travers le territoire national».

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires, trois (03) narcotrafiquants et ont déjoué des tentatives d'introduction de quantités de drogues à travers les frontières avec

Propos provocateurs du Marocain Raïssouni La commission de la fatwa condamne

La Commission de la fatwa du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs a condamné mercredi les propos provocateurs du président de l'Union internationale des oulémas musulmans (UIOM), le Marocain Ahmed Raïssouni, qui a tenté d'allumer les feux de la fitna dans la région, soulignant qu'"il fait ainsi sienne l'idéologie des groupes terroristes extrémistes".

"Les propos de Raïssouni portent une incitation claire et un appel explicite à attaquer la souveraineté des Etats. Mal lui en a pris d'attiser le discours de haine et d'appeler à allumer les feux de la fitna entre les peuples, les Etats et les gouvernements de la région", a précisé la Commission de la fatwa dans un communiqué, ajoutant que Raïssouni "a tenté vainement de revêtir ces élus

cubrations et ces divagations du sceau du djihad en les reliant à des thèses ilusoires et infondées rejetées par la religion, la raison, l'histoire et la réalité, faisant ainsi sienne l'idéologie des groupes terroristes extrémistes".

"Le véritable djihad est celui dont nos aïeux ont porté l'étendard dans cette terre bénie lorsque, répondant à l'appel de la religion et de la patrie, ils se sont levés contre l'occupation française, sacrifiant leur argent et leurs vies. Et c'est le même djihad mené aujourd'hui par les enfants du peuple palestinien contre l'entité sioniste occupante", a soutenu la commission de la fatwa.

"L'auteur de ces propos graves et insensés, qui s'est approprié la doctrine expansionniste du Makhzen, a voulu attenter à la souveraineté de deux états

voisins, en l'occurrence l'Algérie et la Mauritanie, faisant fi des règles et des lois internationales et des principes de bon voisinage, ainsi que de la morale islamique dont tout un chacun doit se prévaloir, à fortiori lorsqu'il s'agit d'un individu qui prétend être versé dans les sciences de la Charia islamique", a estimé la commission.

La commission se dit convaincue que "les peuples de la région sont pleinement conscients des complots ourdis contre eux et que ces tentatives vaines et désespérées ne feront que renforcer leur rejet du discours de haine et d'hostilité relayé par ces porte-voix et leur attachement à la fraternité et l'unité islamiques, à la préservation de leurs intérêts et à la défense de leur destin commun".

ANALYSE

Abdelkrim Zerzouri

Faible impact

Pourquoi faut-il attendre jusqu'à ce qu'on atteigne le pic de la consommation en énergie électrique pour que toutes les voix se rejoignent et commencent à parler de l'impératif d'une utilisation rationnelle de cette énergie ? On est tout simplement en retard d'une bonne longueur si on atteint le pic de la consommation sans avoir atteint le citoyen, pour le convaincre d'effectuer ces petits gestes nécessaires, comme l'utilisation des ampoules économiques, éteindre la lumière dans les pièces vides, éteindre les téléviseurs quand personne ne s'intéresse à ce qui est diffusé, dégivrer les réfrigérateurs, ne pas laisser les chargeurs à vide dans les prises, rassembler tous les vêtements à laver et faire fonctionner la machine au moins une seule fois par jour et, surtout, savoir utiliser et régler les climatiseurs à la bonne température, et ne pas abuser de leur utilisation quand on peut s'en passer, ainsi que d'autres petites attentions anodines avec d'autres équipements qui fonctionnent à l'énergie électrique. C'est toujours, en pleine canicule et une consommation d'énergie électrique qui atteint un pic historique, qu'on met le paquet sur les moyens pédagogiques qui peuvent nous éviter ces pics. Ne fallait-il pas y penser bien avant, pourquoi pas sans relâche, pour préparer les esprits à ce genre de comportement d'un citoyen responsable ?

Certes, la sensibilisation et la communication autour de l'utilisation rationnelle de l'énergie électrique occupent une place importante dans la politique nationale, mais force est de constater que leur impact reste faible. Les plus gros consommateurs de l'énergie

électrique, les ménages, ou les résidentiels, ne jouent pas le jeu, et restent imperméables aux

campagnes de sensibilisation. Pourtant, les ménages sont les premiers à exprimer leur mécontentement face à la facture de consommation d'électricité, qu'on juge salée, certains refusent même de la payer ! Est-ce parce qu'ils ont été longtemps habitués à des tarifs au rabais, très en deçà du coût réel du kilowattheure, et qui reste encore loin de son tarif réel malgré les augmentations intervenues ces dernières années, grâce à une subvention indirecte de l'Etat ? Les ménages étant les plus grands consommateurs de l'énergie électrique (on peut généraliser le même constat à propos de la consommation d'eau et de gaz), plus que ce que consomme le secteur industriel, ils devraient figurer en tête des groupes à cibler par les activités de sensibilisation, qu'on doit ajuster ou perfectionner pour avoir l'impact recherché, qu'on n'arrive pas à atteindre avec les actions et les moyens adoptés jusque-là dans ce cadre.

Les spécialistes dans ce domaine préconisent un changement dans le fond en matière de communication et de sensibilisation. Quand les mêmes images et le même discours sont rabâchés tout le temps, durant des années, tapant jusqu'à l'ennui dans les yeux et les oreilles des citoyens, ces derniers finissent par ne plus y prêter attention. Cela reste valable dans le domaine de la sensibilisation pour une rationalisation de la consommation de l'eau et du gaz, ainsi que la protection de l'environnement. L'innovation dans ce domaine de la communication est plus qu'indispensable si on veut arriver à des résultats positifs.

En l'espace d'une semaine

Quatre éléments de soutien aux terroristes arrêtés

Quatre éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) dans des opérations distinctes à travers le territoire national, durant la période du 10 au 16 août en cours, indique mercredi un bilan opérationnel rendu public par le ministère de la Défense nationale.

«Dans la dynamique des efforts soutenus de la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire ont exécuté, durant la période du 10 au 16 août 2022, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanente de nos Forces Armées

à travers tout le territoire national», précise la même source.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP ont arrêté quatre (04) éléments de soutien aux groupes terroristes dans des opérations distinctes à travers le territoire national».

«Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et en continuité des efforts intenses visant à contrecarrer le fléau du narcotrafic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité au niveau des territoires des 2e et 3e Régions militaires, trois (03) narcotrafiquants et ont déjoué des tentatives d'introduction de quantités de drogues à travers les frontières avec

le Maroc, s'élevant à 394 kilogrammes de kif traité», note le communiqué.

Par ailleurs, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et Djanet, 248 individus et saisi 20 véhicules, 333 groupes électrogènes, 146 marteaux piqueurs, 5 détecteurs de métaux, 4,3 tonnes de métal d'or brut et de pierres, ainsi que des outils de détonation et des équipements utilisés dans des opérations d'orpailage illicite, tandis que 11 autres individus ont été appréhendés et 5 fusils de chasse, 2 pistolets automatiques, 22 quintaux de tabacs, ainsi que des quantités de denrées alimentaires destinées à la contrebande s'élevant à 17 tonnes ont été saisis à Ouargla, El-Oued, Batna, In

Guezzam, Béjaïa, Constantine et Biskra».

Dans le même contexte, les Garde-frontières «ont déjoué, en coordination avec les services de la Gendarmerie nationale, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 37289 litres à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, Tébessa, El-Tarf et Souk Ahras».

Par ailleurs, les Garde-côtes «ont déjoué, au niveau de nos côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et ont procédé au sauvetage de 187 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 117 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national», ajoute le communiqué du MDN.

Le Quotidien d'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 195.923.000,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur de la Publication
Mohamed Abdou BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.23.25.22
23.25.23 / 23.25.24
23.25.69 / 23.25.84 / 23.26.15

Fax Pub: 041.23.25.21
Fax et Rédaction: 041.23.25.20
Imp. : Oran : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran"
Alger : imprimerie "Le Quotidien d'Oran"
Constantine : S.I.E.

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr
Rédaction Algéroise
Tél. : 021. 64.96.39 - Fax : 021. 61.71.57
Pub Tél.: 021. 64.96.44
Rédaction Constantinoise
Tél. : 031.92.12.11
Fax : 031.92.12.22
Diffusion : Ouest et Centre : SDPO - Est: SO.DI. PRESSE

Feux de forêts 26 foyers d'incendies dans neuf wilayas

El-Houari Dilmi

Dans un dernier point de situation, daté d'hier mercredi, la direction générale de la Protection civile (DGPC) fait état de 26 foyers d'incendies enregistrés, mercredi après-midi, à travers neuf wilayas du pays dont le plus important a été signalé dans la commune de Zaâouria à Souk Ahras. «Nous avons enregistré à l'heure actuelle, 26 foyers d'incendies dans les wilayas d'El Taref (10), Souk Ahras et Sétif (4), Skikda et Guelma (2) et Jijel, Tipaza, Béjaïa et Tizi Ouzou (un incendie chacune)», a déclaré à l'APS, le sous-directeur des statistiques et de l'information au niveau de la DGPC, le colonel Farouk Achour. Le colonel Achour a fait savoir que le feu le plus important a été signalé dans la "commune de Zaâouria dans la wilaya de Souk Ahras. L'incendie se trouve entre cette commune et celle de Souk Ahras", a-t-il expliqué, ajoutant que "les unités de la Protection civile ont procédé à l'évacuation des habitants incommodés par la fumée".

Dans la wilaya de Jijel les éléments de la Protection civile, assistés par les forestiers et des éléments de l'ANP, ont eu du mal à lutter contre les incendies en raison de vents violents qui favorisent la propagation des flammes, ce qui a obligé, par mesure de prévention, l'évacuation des villageois comme c'est le cas du village de Djiza où les feux de forêt se sont étendus à de larges parcelles d'oliviers.

889 départs de feu ont été enregistrés, ces deux derniers mois, dans quatre wilayas de l'est du pays, à savoir Béjaïa, Sétif, Jijel et Skikda. Toujours selon la direction générale de la Protection civile,

l'ampleur des dégâts pour cet été 2022 est minime par rapport à l'année dernière où les dégâts étaient beaucoup plus importants, avec de nombreuses pertes humaines dont des militaires. La superficie totale de couvert végétal, touchée par les incendies durant l'été 2021, s'élève à plus de 100.000 ha, à travers 1.631 foyers d'incendie enregistrés dans 21 wilayas, selon la Direction générale des Forêts (DGF). Or, cette année, on ne déplore aucune perte humaine, avec une superficie de forêts détruite beaucoup moins importante.

Selon le sous-directeur des Statistiques et de l'Information au niveau de la DGPC, le colonel Farouk Achour, les incendies enregistrés depuis le mois de juin ont ravagé 532,42 ha de forêts, 668,50 ha de maquis et 579,16 ha de broussailles », un « bilan qui a fortement baissé comparé à la même période de l'année dernière et ce, grâce notamment au dispositif opérationnel mis en place », a-t-il noté.

Interrogé sur l'origine de ces incendies, le Colonel Achour a fait savoir qu'il était difficile de se prononcer pour l'instant, n'écartant toutefois pas le facteur humain et la période caniculaire que traversent certaines régions du pays.

Le 17 juillet dernier, le ministère de l'Agriculture avait déclaré l'état d'alerte maximale en raison des conditions climatiques marquées par des hausses des températures, facilitant ainsi les incendies. Le ministère avait précisé que tous ses services, notamment la direction générale des Forêts, ont été mobilisés, dans le cadre de l'activation permanente et continue du plan national de prévention et de maîtrise des feux de forêt.

Saison estivale

116 personnes noyées en deux mois

Cent-seize (116) cas de noyade ont été enregistrés et 42.366 personnes ont été sauvées en deux mois, à travers différentes plages, par les unités de la Protection civile, indique mercredi un communiqué de la Direction générale de la Protection civile (DGPC).

"Dans le cadre du dispositif de surveillance des plages et des baignades, les secours de la Protection civile ont enregistré depuis le début de la saison estivale, du 16 juin au 16 août, 116 cas de noyade, 63 au niveau des plages interdites contre 53 autres noyés au niveau des plages surveillées (18 cas en dehors des horaires de surveillance)", précise un communiqué de la PC. Les mêmes services ont également enregistré "67 noyés dans différents plans d'eau dont la majorité sont des adolescents".

Les unités de la Protection civile ont

procédé au niveau des 427 plages autorisées à la baignade, à "60.340 interventions qui ont permis de sauver 42.366 personnes de la noyade. 15.514 ont été traités sur place pour différents types de blessures au niveau des postes de secours des plages, alors que 3.217 blessés ont été évacués vers les structures sanitaires après avoir reçu les premiers soins", indique la même source. En outre, il est souligné que "258 victimes ont été sauvées à bord de leurs embarcations".

L'analyse des données concernant les cas de noyade au niveau des plages révèle que la majorité des décès sont enregistrés au niveau des plages interdites ou hors les horaires de surveillance du dispositif de la Protection civile pour les plages surveillées", ajoute le communiqué, révélant que la tranche d'âge des victimes varie "entre 10 ans et 23 ans".

Education

Les dates de reprise des personnels fixées

Les dates des reprises de travail des fonctionnaires administratifs et éducatifs du secteur de l'Education pour l'année scolaire 2022-2023 pour toutes les régions du pays sont fixées aux 28 et 31 août 2022, a annoncé mercredi le ministère de l'Education nationale dans un communiqué. La reprise des fonctionnaires administratifs est

fixée au dimanche 28 août 2022 et celle des enseignants pour mercredi 31 août 2022, a précisé la même source. Le ministère de l'Education nationale a souhaité une bonne reprise à tous les travailleurs du secteur qui sont appelés à bien se préparer pour que la rentrée scolaire soit réussie, ajoute la même source.

Coronavirus: 92 nouveaux cas

Quatre-vingt-douze (92) nouveaux cas confirmés de coronavirus (Covid-19) et 86 guérisons ont été enregistrés, alors qu'aucun décès n'a été déploré, ces dernières 24 heures en Algérie, a indiqué, mercredi, le ministère de la Santé dans un communiqué. Le total des cas

confirmés s'établit ainsi à 269.473 cas, celui des décès reste inchangé (6.878 cas), alors que le nombre total des patients guéris passe à 181.086 cas. Par ailleurs, deux patients sont actuellement en soins intensifs, note la même source, relevant que 30 wilayas n'ont recensé aucun nouveau cas.

Céréaliculture Une sommation réitérée

Le ministère de l'Agriculture et du développement rural a rappelé, mercredi, aux céréaliculteurs l'obligation de livrer la totalité de leurs récoltes aux coopératives des céréales et des légumes secs (CCLS) en vertu des dispositions de la loi de finances complémentaire 2022, précisant que la collecte se prolongera jusqu'au 30 septembre prochain. «Toute la production doit être réceptionnée sans conditions, sur présentation d'une pièce d'identité du producteur et d'une attestation établie par le céréaliculteur concerné, précisant la localisation de la parcelle et sa superficie, la production doit être officiellement comptabilisée et stockée», a précisé le ministère. «Les procédures usuellement admises (carte de fellah, fiche signalétique de la chambre d'agriculture

territorialement compétentes», a-t-il indiqué dans un communiqué.

A ce titre, les directeurs de CCLS ont été instruits de respecter les instructions du ministère relatives à la collecte pour la campagne 2021-2022. «Toute la production doit être réceptionnée sans conditions, sur présentation d'une pièce d'identité du producteur et d'une attestation établie par le céréaliculteur concerné, précisant la localisation de la parcelle et sa superficie, la production doit être officiellement comptabilisée et stockée», a précisé le ministère. «Les procédures usuellement admises (carte de fellah, fiche signalétique de la chambre d'agriculture

de wilaya) sont maintenues pour les céréaliculteurs et producteurs de légumes secs qui disposent de ces documents», a ajouté la même source. Le ministère a rappelé, également, que l'opération de la collecte des céréales se prolongera jusqu'au 30 septembre prochain, conformément au communiqué de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OACI).

Par ailleurs, tous les stocks détenus par les producteurs (semences de ferme, production pour auto consommation) doivent être obligatoirement déclarés (quantités et lieux de stockage) à la Direction des services agricoles de la wilaya concernée, a-t-on souligné de même source.



Amine Bouali

J'avoue que j'éprouve une certaine appréhension à ne pas trouver les mots justes, en décidant de t'écrire ce matin. Hier j'ai vu J. et elle m'a tout raconté. Des «détails» (excuse-moi d'employer volontairement ce mot dur) que je ne connaissais pas mais que je soupçonnais. Elle m'a dit que tu n'arrivais pas à tenir debout toute seule, que tu avais constamment besoin de quelqu'un à tes côtés et que ce que tu étais en train de vivre n'était pas évident à gérer. Elle m'a encore confié que selon les résultats de tes prochaines séances de rééducation, et dans le cas où ces résultats ne seraient pas probants, il ne resterait plus qu'une dernière solution : la greffe. Elle m'a confirmé, comme je l'ai compris dans un de tes derniers mails, que si par malheur, cette greffe ne fonctionnerait pas, tu ne souhaitais plus continuer à vivre. Elle a ajouté qu'elle avait beaucoup d'espoir (dans la médecine?) qu'il fallait, coûte que coûte, que ça réussisse et que chacun de nous se trouve parfois confronté à des choix difficiles.

Je te demande pardon car je ne savais pas tout le poids qui pèse sur tes épaules. J'ai décidé de te dire ces paroles ce matin pour que tu saches que nous sommes là à tes côtés, dans l'ombre et la lumière, et quoi qu'il arrive, pour que la vie continue, nous l'espérons de tout cœur. Ton voyage a été semé d'embûches mais au bout du chemin, tu trouveras la paix. J'entends chaque soir ton murmure au creux de mon oreille : «J'ai marché, j'ai tendu la main, j'ai dépensé mon amour sans compter, et si aujourd'hui je me sens prisonnière de mes larmes, c'est que ma route a été rude. Laissez-moi souffler un peu, mes chers amis, mes invités de la douceur du monde, mes compagnons parfois d'infortune.

Profitez de la splendeur du soleil qui se lève au loin, et pensez à moi, pensez à moi très fort! Et si tout ou presque redevenait possible ? Si tout cela n'était plus qu'un mauvais souvenir? Si la vie, pour une fois, ne serait-ce qu'une seule fois, avait le dernier mot? Si la souffrance, l'humiliation, les larmes, la mort, allaient mourir. Si tu revenais, si tu nous revenais, plus belle, plus forte, plus lucide, de ce versant de la vie où la vie ressemble à un film d'horreur et remplit notre bouche du poison du malheur. Attends! Ne dis rien, ne pense à rien, attends simplement! Est-ce que tu sais qu'attendre, c'est espérer? Et que parfois quelque chose ou quelqu'un arrive que l'on n'attendait plus.

Jessais de deviner quelle est l'heure de la journée ou de la nuit qui est pour toi la plus difficile à supporter, la nouvelle contrainte dans ta vie quotidienne que tu acceptes le moins? Tu découvres dans ta chair l'épreuve de la fragilité et du regard des autres. Si tu te tais aujourd'hui, est-ce parce qu'il y a un moment dans la vie où les mots ne veulent plus rien dire? J'essaie un instant de me mettre à ta place pour ressentir tes craintes, comprendre tes fuites, saisir tes ressorts cachés afin d'être sûr que tu remonteras la pente. Crois-moi, toutes les larmes du monde se ressemblent, toutes les joies, toutes les peines. Il n'y a au fond qu'une seule vraie question, un seul vrai mystère : «Pourquoi?» «Pourquoi?» Pourquoi le bonheur paraît si mal partagé ici-bas et pourquoi il y a la balle et pourquoi elle semble frapper parfois par hasard? Lorsque tu liras ces lignes, imagine un enfant qui court dans la prairie, son visage est auréolé par la lumière de l'aube et il sourit instinctivement à la vie. Il n'y a pas d'autre leçon!

El Oued

Plus de 1.800 téléphones portables et tablettes de fabrication étrangère saisis

La Brigade polyvalente relevant de l'Inspection divisionnaire des Douanes dans la wilaya d'El-Oued a saisi lundi 1.830 téléphones portables et tablettes de fabrication étrangère, a indiqué mardi une source responsable à l'Inspection divisionnaire des Douanes.

Les agents de la Brigade polyvalente ont saisi cette

marchandise, dans le cadre de la lutte contre la contrebande, après avoir perçu des «mouvements suspects» d'un camion transportant des marchandises de contrebande sur la RN 3 reliant les wilayas d'El-Oued et d'El-Meghaier, a précisé un officier de la Brigade polyvalente.

L'opération s'est soldée par la saisie de 1.830 télé-

phones portables et tablettes, qui étaient dissimulés dans le camion sous des meubles d'occasion, et l'arrestation du conducteur du véhicule, un trentenaire.

Le suspect a été présenté au juge d'instruction du Tribunal territorialement compétent, lequel a ordonné son placement en détention provisoire.

L'esprit des comportements

Y a pas d'esprit à vrai dire dans ces comportements caverneux. Le seul qui puisse exister juste pour motoriser l'action; est celui qui tente de justifier toutes les inepties de la société que veulent lui imposer leurs auteurs.



Par El Yazid Dib

Rien ne semble ravir nos sens, ni atténuer nos frustrations quant aux diverses expressions que dégagent la rue, le bus, le café, la plage, la poste, le marché enfin tout espace public. Il y règne une sorte de marmelade disparate qui se fusionne à tout geste, acte ou verbe et parole.

AU COIN DE LA RUE; LES REGARDISTES

C'est là où vient se choir en seigneurie les plus criardes stupidités. Là, l'on voit vivre la réalité du conditionnement, les fausses libertés sociales et l'on vit involontairement toute les déliquesances imposées par la marche des années.

D'arène pour les insanités vocales et les gros mots jusqu'à perdre tout appétit de vouloir la sillonner; la rue s'est érigée en un ca-pharnaüm indicible, visqueux, à moindre ressemblance à une cour des miracles.

Il y a le bon, la brute et le truand, les salopards, le parrain, la bande à bonno, le samouraï, le muezzin, Rambo et peu d'amoureux. Les regardeurs sont ceux qui regardent longuement les passants à vouloir les dénuder. Gobelet en main ils garnissent les coins, les devantures des cafets et jonchent les artères.

C'est dans la rue que l'on exhibe ses façons, ses tares et ses tics. L'on y parle à haute et intelligible voix sans égard au dérangement ainsi servi. Un confessionnal en mode haut parler. L'on y mâche ses tristesses, l'on avale toutes ses indigestions et l'on s'en fuit de la discipline citadine ou de la correction urbaine. L'on y crève les discréptions en enjambant la bien-séance, la retenue et la réserve en public. L'on dirait que l'indifférence envers autrui est un nouveau mode de conduite. Ainsi, il n'y a plus de droits aux piétons, alors que le passage leur étant réservé est bien peint, visible mais reste transgresable à volonté. Quand on te le cède, c'est un avantage privilégié que l'on doit avec révérence remercier. Je ne puis dire, s'il s'agit là d'un écart d'appréciation, de tout ce qui fait subir comme entorse à nos positions comportementales ou de de regard différent. Pourtant, il est possible sinon recommandé de garder son intimité lorsqu'on est en communication téléphonique, pas besoin de gueuler et répandre sa conversation à tout un chacun. Il en est de même de pas encombrer de ses détritus de tabac à chiquer et les coller aux murs, en dessous des tables, des comptoirs et des guichets ou éjecter d'un clic ses mégots encore fumants. C'est dans ces conditions nouvellement installées que toute l'éthique naturelle d'autan a acquiescé à son corps défendant ; sa désertion de l'esprit de ces comportements.

AU BORD DE LA MER; LES PARASOLISTES

En dehors de ces malfrats de parkingueurs décriés par tous qui sévissent là où une certaine agglutination de pauvres citoyens



que nous sommes, pigeons à déplumer se concentre ; la plage, qui connaît les siens; est aussi un autre produit pour ces parasolistes d'où l'on tire un profit qui ne profite pas à ces nombreuses familles en quête de quiétude et de fraîcheur. Qu'il soit ainsi, admis par soumission, défaut de réaction ou de résilience.

Dans ces plages l'on ne ressent plus l'air d'être ou le plaisir d'admirer le rivage ou le ressac des vagues. Il y en a du tout et du n'importe quoi. Des gamelles et cocottes-minute, des gandouras, du narguilé, de la pastèque, des chiens, des tricots de peau, de la derbouka. C'est ce qui a fait fuir les volatiles, les coquillages, les âmes tranquilles et même les méduses. Ca donne une image hirsute telle que chantonnée par Tina et tournée en dérision par un clip virtuel d'il « y a le ciel, le soleil et la mer ».

Fini ce temps où l'on se prélassait, modestement sur sa serviette de plage, chapeau de paille et lunettes solaires, sur un sable doré par les rayons d'un soleil qui pénétrait tranquillement jusqu'au cœur de tout estivant. Autre époque, autres mœurs, autre esprit de comportement. Le propos n'est pas de denier le droit à personne de se vêtir, se vautrer, patauger, ingurgiter comme il veut; à charge d'inclure impérativement ses droits dans le respect absolu de la liberté des autres.

La plage est un domaine public. Il y a une charte tacite qui réglemente sans le dire les rapports des gens qui viennent la conquérir pour une halte temporaire. Le partage, la

coexistence côte à côte, la tolérance et l'extracition jouissive d'un hypothétique moment de plaisir. Elle a, par vocation sa destination naturelle. On n'y vient pas pour faire un gala, une circoncision ou une kermesse. Elle n'est non plus un cimetière ou un domicile mortuaire où doit régner un silence de cathédrale et un présentoir de condoléances. C'est une portion littorale de villégiature et de loisirs. Une laveuse de soucis, une effacée d'amertume. Il y a de l'amusement, un peu de symphonie personnalisée et non pas une cacophonie à des décibels contradictoires à vous briser les tympans et chahuter le supposé calme recherché. Je ne dénonce pas là, loin de les condamner d'ailleurs, les personnes en tout genre et de tout âge, mais j'accuse l'esprit qui leur fait faire ce que les bonnes vertus, la décence, le civisme recusent.

A LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, RUSHDIE ET GAZA

On a voulu le tuer voilà plus de 30 ans. Ses « versets » ont connu une fetwa « satanique ». Le monde, du moins un certain monde s'en est senti offusqué. L'un pour un livre d'archive, l'autre pour une fetwa périmée. Chez nous, beaucoup de plumes ayant pignon sur le lecteur ont prestement désavoué l'acte, certes barbare, du coup de canif sans avoir le plus souvent en faire de même pour les coups de missiles sur Gaza. Certains cherchent à plaire, d'autres s'es-

sayent à se rendre, peut-être plus lisibles. C'est dans cette expression de liberté qu'émerge l'esprit non seulement des comportements mais celui des positions. Un « écrivain » polémiste, blessé ; c'est le tollé. Des enfants assassinés ; c'est l'omerta. Dire que la violence est toujours violence, le crime ; crime. A condamner sans distinction de bourreaux ou de victimes ! Pour être « démocrate », défenseur des droits à l'expression, à la paix, à la félicité, au sourire ; il faut être entier et harmonisé et non pas une moitié ou une balance chancelante au gré des grands vents dominants.

AU DELÀ DES ÉCHECS, LES ATTENTISTES

Tout effet provient d'une cause. Toute cause provient d'une chose, d'un fait, d'un accomplissement, d'une commission ou d'une omission. Ailleurs, la faille est dans l'ardeur vorace de cette dictature hégémonique d'un bloc sur tous les autres. Tout est superflu, contrefait et vicié. Des droits de l'homme à l'instauration par drônes d'une démocratie qui n'est pas de la même couleur ; l'échec est dans l'ONU, les conventions de Genève, les sommets de tous les nombreux du G. Chez nous, l'échec presque total s'attribue chaque année à l'école, la famille, la télévision, la mosquée, la gouvernance, les réseaux sociaux ; tous incapables de fournir un comportement acceptable ou de bétonner en ses parois un bon esprit réflexif.

Accidents de la route: on perd la vie par fatalité. Par imprudence, surtout !

Et le carnage continue dans une totale indifférence. En l'espace d'une semaine plus de 27 morts ont été enregistrés à travers le territoire national !



Par Cherif Ali

Et comme à l'habitude, ce sont les transporteurs de voyageurs ou de marchandise qui sont à l'origine de ces drames, comme à Tindouf où six personnes y ont laissé leurs vies. Le bilan annuel qui affiche plus de 4000 morts, sans compter le nombre effarant de blessés, ne semble pas atteindre la conscience des législateurs et autres responsables de la réglementation routière. Les mesures prévoyant par exemple l'obligation de la présence de deux conducteurs dans chaque bus pour se relayer dans les grands trajets, comme également l'équipement des poids lourds d'un chrono tachygraphe, communément appelé «mouchard» tardent à être mis en œuvre.

Les autorités en charge de la sécurité routière évoquent toujours les mêmes raisons: l'excès de vitesse, les dépassements dangereux, la perte de contrôle du véhicule, l'usure du système de freinage et la vétusté de certains véhicules. Pourtant, quatre pics accidentogènes ont été relevés par les spécialistes : la rentrée sociale, les perturbations météorologiques de l'automne, le mois de Ramadhan et la saison estivale.

Au lieu de briser cette spirale infernale des accidents de la route, les pouvoirs publics se perdent en conjonctures et placent le débat sur l'opportunité du permis de conduire à points. Pire, note un éditorialiste, on réfléchit sur la nécessité d'augmenter les tarifs de contrôle technique et de certaines vignettes, plaçant ainsi l'esprit mercantile avant la sécurité des usagers de la route !

Il est vrai que le mal est profond et l'année 2022 s'annonce déjà comme une année noire ! Un triste constat que l'année écoulée a largement renforcé en accusant des taux de mortalité record : plus de 4000 morts !

Loin d'être un problème algérien, les accidents de la route sont un véritable fléau planétaire. Selon l'OMS, ce sont près de 1,4 million de personnes qui trouvent la mort tous les ans sur les routes.

L'insécurité routière est même devenue la 8^e cause de mortalité dans le monde et un problème qu'en principe le gouvernement doit non seulement inscrire parmi ses priorités, mais surtout proposer des solutions pour freiner l'hécatombe qui reste, surtout, la première cause de décès des jeunes de 15 à 21 ans.

Les Nations unies ne sont pas restées sourdes face à ce macabre constat et ont lancé dès 2011 une campagne intitulée «Une décennie d'actions pour la sécurité routière», avec l'objectif de préserver la vie de 5 millions de personnes sur les routes du monde entier d'ici 2022.

En Algérie, un ancien ministre de la Communication s'est, courageusement, saisi du problème.

Toutefois, il n'a pas fait référence aux objectifs tracés par les Nations unies, mais



peu importe, dès lors où l'intérêt est le même, à savoir préserver la vie humaine.

Il s'est alors contenté de faire jouer aux journalistes un rôle de commentateurs pour répéter, inlassablement, comme tous les spécialistes de la question, que l'augmentation des accidents est due à l'état des routes, à la défaillance des véhicules et à l'imprudence des conducteurs !

Il faut dire qu'à lui seul, il lui aurait été difficile de mettre en œuvre un plan d'action sans empiéter pour autant sur le domaine de compétence de ses autres collègues ministres, sachant que la sécurité et la prévention routières ne peuvent trouver leur solution en dehors de la concertation et l'intersectorialité qui les caractérisent. En effet, le renforcement de la prévention routière s'avère être une mission compliquée, puisqu'une telle politique implique la participation de différentes institutions, sans compter les forces de police et de la gendarmerie nationales.

En Algérie, faut-il le dire, on se contente, bon an mal an, de spots pour appeler à la prudence et au respect du code de la route.

CE QUI CONFÈRE À L'ACTION UN SENTIMENT DE DÉJÀ VU ET DE DÉJÀ ENTENDU !

Pour autant, le rôle des médias est nécessaire et la radio a tous les attributs de proximité et de rapidité pour être l'acteur de cette campagne qui aura l'avantage et le mérite d'accompagner les conducteurs algériens sur les routes et les autoroutes, en diffusant au quotidien, des messages de sagesse, de retenue, de respect du code de la route et surtout de la vie humaine.

En France, une enquête a été menée en 1988 sur les 15 années de campagnes précédentes de prévention routière. Elle a démontré que dans l'esprit des personnes interrogées, ces campagnes successives renvoient plus à «l'inéluctable qu'à la prévention» et que le problème est chez les autres ! Un spécialiste des politiques pu-

bliques de sécurité a écrit également que le succès d'un slogan tel que «Boire ou conduire, il faut choisir» ne doit pas faire illusion sur son efficacité réelle pour changer les comportements.

Même une personne qui a déjà subi un contrôle d'alcoolémie positif aura, souvent, tendance à considérer «qu'elle maîtrise sa résistance à l'alcool, qu'elle est un bon conducteur et que ces campagnes s'adressent aux autres» !

Les années suivantes, les campagnes ont été retravaillées sous un angle différent pour impliquer davantage les usagers de la route. Les phrases-clés deviennent ainsi : «Faisons la route ensemble», «Ensemble, on est sur la même route» et «Savoir conduire, c'est savoir vivre».

L'année d'après, la campagne se disait avec des images choquantes, qui montrent frontalement les conséquences d'une conduite sous emprise de l'alcool.

Les responsables ont, par la suite, préféré alterner et jouer de tous les registres, y compris l'humour, estimant comme dans d'autres pays où le taux de mémorisation de l'humour est bien supérieur à celui de la violence.

L'insécurité routière constitue un grand problème de santé publique dans le monde, pas uniquement en Algérie, où chaque jour au moins 12 personnes sont tuées sur la route tandis que 178 autres se blessent. En 2018, l'Algérie était classée à la troisième place mondiale après l'Arabie saoudite et la Jordanie en termes de décès dus aux accidents de la circulation !

Avec un accident toutes les 20 minutes et un décès toutes les 3 heures, notre pays caracole toujours en tête de liste dans le championnat macabre à cause du facteur humain, qui est à l'origine de 90% des drames, selon tous les spécialistes et organismes dont le Centre national de prévention et de sécurité routière (CNPSR).

Certes, une nouvelle structure a été créée à l'initiative du gouvernement : c'est la Délégation nationale de prévention et de sécurité routière qui vient de voir le jour. Elle est missionnée pour explorer et faire faire introduire les solu-

tions les plus appropriées pour mener une lutte continue et plus efficace contre la multiplication effarante des accidents de la route.

En attendant, les statistiques sont mauvaises et la structure mise en place n'apporte rien de vraiment nouveau pour résorber le trop plein des accidents routiers. Il y a les adeptes de la répression à outrance sur le bord des routes, et ceux qui préconisent la sensibilisation.

Décider aussi de mettre en place une Délégation nationale pour la sécurité routière tout en ayant sous la main un «Centre national de la prévention et de la sécurité routières» est susceptible d'engendrer des conflits de compétences préjudiciables aux actions et aux objectifs recherchés.

Question cruciale au demeurant, qui a amené des hommes d'Etat à s'en saisir dès leur investiture. Jacques Chirac, par exemple, peu après sa réélection en 2002, où il a inscrit dans son programme la sécurité routière comme l'un des trois chantiers prioritaires de son nouveau quinquennat avec deux autres thèmes plus consensuels: la lutte contre le cancer et l'insertion des handicapés !

Et son Premier ministre d'alors, Jean-Pierre Raffarin, avait affirmé, pour sa part: «On ne peut plus parler de l'insécurité routière avec des mots qui montent, mais avec les vrais mots, les mots de violence, de délinquance, les mots, quelquefois, d'assassinats !». De ce qui précède, l'on retient tout de même la bonne volonté des autorités algériennes qui semblent, cette fois-ci, avoir intégré cette question de la violence routière.

Le président Tebboune avait instruit le Premier ministre d'alors à l'effet de tenir au plus vite un conseil interministériel sur ce fléau qui, hélas, a placé l'Algérie parmi les pays les plus accidentogènes.

Et il y a à faire avec ces quelque 50.000 accidents qui impliquent, annuellement, 100.000 véhicules sinistrés, 12 morts quotidiennement et quelque 3.000 handicapés, avec à la clef un effroyable coût économique de ces sinistres qui dépasse les 200 milliards de DA !

Agriculture et développement rural

Aperçu historique sur l'évolution du foncier agricole en Algérie à travers les âges

D'emblée et pour aborder un tel sujet portant sur le foncier agricole en Algérie, il m'a été difficile de rassembler, en synthèse, quelques unes des données relatives à l'usage de cet espace naturel, à travers les âges, tant les sources documentaires et les statistiques y afférentes sont diverses et dépendantes parfois de la vision contemporaine des choses et du traitement que l'on s'en fait en fonction des tendances socio-économiques et politiques de l'heure.

Par Mohamed Khiati *

1ère partie

Le foncier agricole a été souvent au centre des débats au niveau de divers parterres, parce qu'en fait, il est foncièrement important dans la sphère des systèmes agraires, car il constitue, outre mesure, le soussoussement de toutes productions agricoles servant l'atteinte de la sécurité alimentaire, élément fondamental de la souveraineté nationale.

Mais cependant et dans la foulée des concepts intellectualisant, une chose me semble quasi-certaine: le foncier agricole en Algérie, demeure parfaitement dépendant du caractère social que de la donne technique, dont la perception sous-tend l'idée de l'évolution de la société algérienne depuis des lustres avec ses connotations tribales et ses flux humains qui pesaient et pèsent encore lourdement. Il faut cependant situer le foncier agricole dans l'esprit des mutations agricoles et rurales et des transformations qu'a connues le pays depuis de nombreuses générations et peut être, depuis l'antiquité.

Tout d'abord et en prélude, faut-il dire en résumé que du temps de la Numidie antique, les espaces ruraux étaient déjà complémentaires et les populations adaptèrent leurs cultures et pratiques agricoles aux éléments naturels offerts par les divers types de territoires de telle manière, affirment les récits historiques, que les montagnes furent caractérisées par la pratique de l'arboriculture notamment les oliveraies et les figueraies; les terres de cultures étaient réputées pour le maraîchage, les vergers et autres cultures vivrières, alors que les plaines sèches se caractérisaient par la culture de l'orge, des blés durs et les élevages ; les zones sahariennes, par l'agriculture oasis et l'élevage camelin, tout particulièrement.

Les forêts quant à elles, entrecoupent les espaces de montagnes et de collines, occupant plus de cinq (5) millions d'hectares, furent utilisées pour le bois, la chasse et la cueillette.

Al'époque des romains, l'empire introduisit une rupture dans les espaces ruraux avec des territoires et des couloirs de communication sécurisés et l'extension de la monoculture céréalière au profit des villes-garnisons et des marchés extérieurs faisant en sorte qu'il y ait une tendance à la différenciation entre espaces agricoles et juxtaposition et entre agriculture autochtone et agriculture coloniale, avec apparition de la dichotomie : villes et campagnes, chose continue avec vandales et byzantins avec quelques infimes variations.

A l'époque des fouteuhate avec l'essor de la civilisation musulmane, au moyen âge, le pays a enregistré une reconstruction des complémentarités avec l'introduction du droit musulman (propriété Melk) et de nouvelles cultures, une urbanisation plus poussée, une réappropriation des anciennes villes romaines et la création de nouvelles villes, un développement harmonieux des campagnes, ainsi qu'une réinsertion du reste de la Numidie antique dans les courants d'échanges avec la Méditerranée, l'orient arabe et l'Afrique sub-saharienne.

Au cours de la période ottomane, les changements apportés par la régence turque ont concerné en priorité le régime foncier (propriété dite beylikale sur les territoires agricoles contrôlés par la régence), les terres dites azalières confisquées ou achetées aux tribus, concédées et administrées par des groupes sociaux alliés à



la régence (Propriété Melk, terre arch, terre Wakf, auxquelles il faut rajouter aussi les terres Mechmel existants à l'époque, c'est-à-dire les terres qui ont perdu tous leurs propriétaires). Alors que des prélèvements sont opérés sur les zones rurales sous formes de divers impôts.

Les récits historiques contemporains font dire qu'à cette époque fut notée une certaine dégradation des formes collectives d'appropriation des terres et un lent processus de décomposition de la propriété tribale, communautaire et familiale par le jeu de succession, des confiscations et des rapports de force instaurés par certaines tribus ou fractions de tribus.

Lors de la colonisation française, on n'a fait qu'accentuer la rupture territoriale et sociale avec la forme dite « Algérie utile ». La colonisation rapporte-t-on, introduit les ruptures les plus radicales, à la fois dans les formes d'organisation des espaces ruraux comme dans les rapports de propriétés des terres.

Les lois foncières et les expropriations complètent la formation d'un espace colonial privisé sur près de 3 millions d'hectares, soit près de 35% de la superficie agricole utile, contrôlés par 150.000 colons et regroupant 22.000 exploitations, dont la propriété latifundiaire a fini par détenir quelque 87% de la propriété coloniale (Omar Bessaoud, 1999).

Ainsi donc, lors de la colonisation, l'espace agricole algérien a été progressivement spécialisé en une série de sous-espaces juxtaposés de manière à ce que les terres riches appartenaient aux colons, les piémonts et pentes, aux fellahs, les montagnes utilisées comme réserves pour la main d'œuvre et la steppe étant réservée aux élevages. Toutes les pratiques de complémentarités entreprises à l'échelle nationale sont enfin, rompues ou entravées au profit de nouvelles complémentarités « Algérie utile et métropole » et de spécialisation d'un certain nombre de territoires.

Revenons donc au détail pour décrire, d'une manière sommaire, la chronologie des étapes qu'à connues le foncier agricole en Algérie pour lequel, nombre d'analystes et d'historiens, l'ont classé, à juste titre, en trois périodes assez distinctes, l'une de l'autre, mais avec un « rond-point » historique qu'est la colonisation française.

Dans cet essai qui ne se prête pas à l'exhaustivité, nous tenterons d'aborder la pé-

riode d'avant la colonisation ou précoloniale, celle de la colonisation et celle de la post-indépendance ayant marqué l'évolution du foncier agricole en Algérie.

DU RÉGIME FONCIER DURANT LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE.

Il serait, néanmoins, assez utile de donner un aperçu sur la région « Ifriqiya », dont faisait partie le Maghreb central (l'Algérie) du temps de la dominance/colonisation romaine qui considérait cette partie de l'Afrique comme le ravisseur des pays du bassin méditerranéen européen et asiatique, comme ce fut le cas depuis la plus haute antiquité. Les terres agricoles de cette zone étaient, de ce fait, de tout temps convoitées en raison de leurs richesses, du climat qui les prédomine et de leur situation géographique favorable au commerce et au transport des productions agricoles.

Les terres étaient réparties, à l'époque, en 03 catégories dont la qualité du sol réglementait la nature de la production : i), le Tell, est constitué des meilleures terres d'une fertilité prodigieuse, consacrée aux cultures nécessitant une pluviométrie « abondante » ; ii), les hauts-plateaux et la steppe où prédomine la céréaliculture pluviale, avec des rendements et les parcours très riches favorisant l'activité de l'élevage pour autant négliger les céréales avec de bons rendements dans les bonnes années, et iv), le Sahara, en dépit d'une pluviométrie pauvre, d'assez importantes des terres sont gagnées, sur le sable, à la faveur des nappes phréatiques riches et peu profondes.

En tout état de cause, ces terres obéissaient, dans leur gestion, aux lois édictées par les souverains et autres chefs de groupements sociaux, quoiqu'il ne s'agit pas de croire que ces dernières aient été injustes mais différaient néanmoins, selon les régions, mais, malheureusement, et notamment pour celles ayant trait à la fiscalité, elles changeaient souvent à la faveur des étrangers.

Ainsi, du temps des romains, le traité de Maigon -Phénicien Carthaginois ayant écrit le premier traité d'agriculture-, régissait le travail de la terre et un cadastre a été établi pour arpenter les terres à travailler par les autochtones au profit des romains donnant lieu à des actes appelés « auctores rei agrareo », l'équivalent

des livrets fonciers actuels. On dénombrerait alors trois catégories de propriétaires et usagers : les aristocrates romains, les berbères romanisés et les autochtones qui exploitaient les terres contre paiement d'impôts. Les terres de ces derniers étaient considérées comme propriété de l'Etat.

Avec le temps et la suprématie romaine, les terres furent confisquées et octroyées aux colons, notamment les protégés des empereurs et souverains. Les autochtones, propriétaires initiaux, devinrent des ouvriers ou étaient renvoyés vers des terres faibles et marginales. Ainsi, Rome considérait les terres de l'Ifríqa comme étant propriété de l'Etat, allant jusqu'à la régularisation de la situation par le cadastre, s'appropriant du coup, toutes les grandes propriétés des aristocraties puniques, aux terres productives, créant les grands domaines privés (latifundia) ou le domaine de l'Etat romain (agerpublicus).

Pour les autres terres, agersubsecivus, elles demeurèrent exploitées par leurs propriétaires initiaux moyennant paiement d'impôts assez importants et redevances très lourdes telles la dime, le quint, la redevance en huile et vin, etc. En revanche, les propriétaires initiaux « amis » étaient traités comme des romains et ne payaient que le « stipeendum » comme les colons romains.

A l'ère musulmane, le régime foncier fut inspiré essentiellement du droit musulman même s'il était adapté souvent aux rites et coutumes locales. A l'époque, fut installée la liberté d'exploitation (gestion, aliénation...) conduisant à la stabilité de la propriété. Sous l'un des califes almohades fut réinstauré « le kharadj » (redevance agricole pour les terres conquises), après création du cadastre déterminant la superficie à emblaver impérativement. Cet impôt disparut quelques temps après, avec le règne de l'islam sur tout le Maghreb. En fait, le droit musulman et les coutumes ont permis de classer les terres en :

- **Terres Melk** : la propriété privée connaît un élargissement ou un rétrécissement selon les périodes et les politiques, en vigueur. Lorsque le pouvoir central s'affaiblissait, le domaine melk grandissait à la faveur des concessions faites aux personnes dont l'amitié et l'alliance est souhaitée. Néanmoins, la propriété melk s'est nettement morcelée suite aux successions, transmissions et autres ventes. Cette période fut connue aussi par certaines pratiques rappelées par des adages aux origines musulmanes comme « celui qui vivifie une terre en devient propriétaire » même si celle-ci appartenait à un propriétaire qui l'a délaissée depuis longtemps.

Cette « accaparation » devient plus évidente si elle est couverte par l'autorisation du souverain. L'origine de la propriété fut ainsi liée essentiellement au travail, à la vivification ou à la fructification paisible (l'équivalent de prescription acquisitive). Toujours est-il, la propriété privée était sacrée même si, la plupart du temps, elle n'était consacrée par aucun document, si ce n'était, dans peu de cas, par une melkia nécessaire pour toute mutation ou transmission (établissement par deux notaires ou par le témoignage de 12 personnes).

Les principaux actes pouvant être conclus sur la propriété privée sont la succession qui peut être suivie du partage (qisma), la vente de la terre ou des parts de la succession, le nantissement (rahn), le bail à comptant, le fermage, la location et la khèmmassa.

Suite en page 7

*Agronome post-universitaire

Quand calvitie rime avec calvaire

Depuis l'entrée du capitalisme dans sa phase dégénérative, il est en proie à de multiples chutes. Chute de sa démocratie financière vermoulue. De sa classe politique corrompue. De sa production industrielle gadgétisée. De son commerce, au double sens du terme, marchand et relationnel. Du niveau scolaire de sa jeunesse. De sa natalité. De sa vitalité. De sa civilisation consumériste.

Par Khider Mesloub

Dernière chute massive relevée : la chute des cheveux. Phénomène appelé calvitie. Qui rime avec calvaire. Probablement ont-ils la même racine. Lexicale, et non capillaire. Le calvaire est source de calvitie. Ou l'inverse : la calvitie est source de calvaire. Dilemme scientifique. C'est à s'arracher les cheveux. De nos jours, la perte de cheveux affecte des millions de personnes, en particulier dans les pays occidentaux séniles, pays affectés également par la perte des valeurs morales, associée à une poussée pandémique de bellicosité, cette propension belliqueuse inhérente à mentalité occidentale gouvernée par l'esprit de prédateur. Une chose est sûre : cette chute génère un business très lucratif, en matière de soins contre la calvitie et d'implants capillaires.

Dans le monde, les hommes sont plus affectés par l'alopécie androgénétique, locution médicale pour désigner la calvitie. Ce phénomène est lié au vieillissement naturel du corps humain. Mais chez de nombreux hommes, il apparaît plus précocement. Pour nombre d'individus, la calvitie constitue un facteur de souffrance psychologique.

Pour tenter d'y remédier, ils déboursent des sommes astronomiques en soins capillaires. Du simple complément alimentaire vendu en pharmacie, jusqu'aux implants capillaires réalisés dans des cliniques spécialisées à des tarifs extrêmement onéreux, en passant par des lotions aux vertus prétendument miraculeuses vendues par des charlatans, le marché de la calvitie est florissant. D'aucuns, faute de moyens pécuniaires, à défaut de s'offrir une greffe de cheveux, optent pour le complément capillaire, un ensemble de vrais cheveux fixés sur une couche ultrafine de silicone collée sur le crâne. Moins onéreux



que les implants (2000 euros en moyenne), le complément capillaire doit néanmoins être changé tous les trois mois. Pour autant, tous ces soins ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale. En effet, la perte de cheveux n'est pas considérée comme une maladie. Pour la Sécurité sociale, le choix de traiter la calvitie relève de l'esthétique. D'aucuns manifestent leur incompréhension. La Sécurité sociale refuse de rembourser les soins liés à la calvitie, mais elle accepte de rembourser les traitements contre l'acné.

Dernier rebondissement qui ouvre des espoirs pour les « chauves » : des scientifiques viennent de trouver un possible « remède » contre la calvitie. Selon les informations spécialisées, ils auraient réussi à fabriquer un produit chimique pouvant « non seulement traiter la calvitie, mais en fin de

compte accélérer la cicatrisation des plaies ».

Qixuan Wang, l'un des auteurs de l'étude publiée dans le *Biophysical Journal*, a expliqué : « Dans la science-fiction, lorsque les personnages guérissent rapidement des blessures, l'idée est que les cellules souches l'ont permis. Dans la vraie vie, nos nouvelles recherches nous permettent de mieux comprendre le comportement des cellules souches, afin que nous puissions le contrôler et favoriser la cicatrisation des plaies. » L'équipe scientifique, par l'examen des follicules pileux, seul organe humain capable de se régénérer régulièrement et automatiquement a découvert qu'un type de protéine appelé TGF-β contrôlait la façon dont les cellules souches des follicules pileux se divisent, mais aussi comment certaines peuvent mourir et provoquer la chute des cheveux. Qixuan Wang a expliqué que

la protéine TGF-β a deux rôles opposés. Elle aide à activer certaines cellules du follicule pileux pour produire une nouvelle vie, mais aussi, elle aide à enclencher le processus de mort cellulaire. » Toutefois l'équipe scientifique a découvert que lorsqu'un follicule pileux meurt, le réservoir de cellules souches, lui, demeure. « Lorsque les cellules souches survivantes reçoivent le signal de se régénérer, elles se divisent, fabriquent de nouvelles cellules et se développent en un nouveau follicule », a souligné le scientifique. Aussi, selon ces scientifiques, il serait par conséquent possible de stimuler la croissance des cheveux en activant les cellules souches folliculaires.

Dans notre cher pays, l'Algérie, jadis réputé pour abriter des têtes pensantes, de brillants cerveaux, on souffre moins de perte de cheveux que de perte de matière grise. Cette pathologie intellectuelle affecte toutes les couches sociales, hommes et femmes. Cette chute de l'intelligence semble avoir été provoquée par l'absorption massive de salafisme, cette mixtion vénéneuse réputée pour sa puissante action destructive des cellules grises. Au grand malheur de l'Algérie, il n'existe aucun remède pour soigner cette pathologie salafiste. Ni soins éducatifs, ni traitements politiques, ni greffe morale. Simon, une opération chirurgicale nationale patriote pour amputer la tumeur salafiste du corps social algérien. Pourtant, elle est responsable de la chute de l'Algérie. En attendant, devant les nations occidentales séniles en chute (capillaire) libre, l'Algérien peut s'enorgueillir de sa tignasse indéclinable, probablement source de sa légendaire allégresse immuable. Groucho Marx disait malicieusement que « Le meilleur moyen d'éviter la chute des cheveux, c'est de faire un pas de côté ». On comprend mieux pourquoi l'Algérie s'est écartere du progrès. Depuis quatre décennies elle s'est enturbannée la tête pour chuter délibérément dans le salafisme, cette doctrine mortifère qui consacre sa principale mission religieuse à couper les cheveux en quatre, cette « tétraplectomie islamiste » qui consiste à focaliser son attention démoniaque sur les vétilles existentielles, c'est-à-dire à chercher les poux dans les nobles et propres têtes algériennes, en oubliant l'essentiel : la Vie, la Cité.

Agriculture et développement rural

Aperçu historique sur l'évolution du foncier agricole en Algérie à travers les âges

Suite de la page 6

- **Terres Wakf** : le terrain devient propriété notamment d'une personne morale religieuse qui en devient l'usufruitière selon la volonté du contributeur du wakf. La succession, l'héritage, la vente, le don, l'hypothèque ou la location en sont, ainsi, écartés; ni le constituant, ni le dévolitaire intermédiaire, mieux encore ni l'institution dévolitaire définitive, ne pouvaient en disposer librement, ils n'en deviennent que des usufructuaires. Seuls étaient tolérés le remplacement par le Cadi (juge musulman, à l'époque), en cas de dépréciation du bien et le bail (la rente remplaçait la jouissance du bien).

- **Terres Arch** : à l'inverse des terres Melk (privée), il s'agit de la propriété de la tribu (bled el arch). Il est rapporté qu'il en existait de vastes étendues, qui appartenaient au souverain qui en laissait la jouissance aux tribus qui pouvaient adopter le mode de jouissance le plus avantageux par rapport aux nécessités et aux besoins de la communauté.

Cette catégorie se base sur le principe du « premier à mettre en valeur» la terre et qui en conservait la jouissance tant qu'il la cultive ; il pouvait la transmettre à ses héritiers mais ne pouvait ni la vendre ni l'échanger. Elle revient à la *djemaa* en cas de décès du joueur sans héritier. Le règlement des conflits qui résultent de leur gestion étaient de la compétence des *djemaa*. En termes d'impôts, les « propriétaires » de ces terres payaient

le kharradj, en sus de la zakkat et l'Achour.

- **Terres du Makhzen** : Il s'agit de terres concédées aux colons militaires accompagnées d'outils de travail (armes et un cheval). En contrepartie, le bénéficiaire se devait de se mettre militairement, à la disposition du souverain dès que le besoin se faisait ressentir et de payer une redevance minime, payable en nature, appelée « hakrechhabir », même s'il restait toujours rendable de la zakat et du achour. Il est noté, néanmoins, le caractère précaire de cette « concession » qui pouvait faire l'objet de « résiliation » dans certains cas laissés à l'appréciation arbitraire du souverain.

Pour le mode d'exercice du droit, il différait selon la catégorie de la terre ; si celle-ci était une terre arch : la vente, la location ou encore le don étaient interdits ; si elle est de type Melk, ou que le bénéficiaire en recevait la propriété (le melk) : la vente, la location, le partage, le don... étaient tolérés. En tout état de cause, la terre peut être récupérée par le souverain si le bénéficiaire n'exécute pas les ordres notamment militaires.

- **Terres du Sahara** : La nature de propriété de ces terres diffère selon la présence de l'eau. Ainsi, elles sont de caractère melk individuel, lorsqu'il s'agit des terrains « hai (vivant) » dû au fait qu'elles soient régulièrement arrosées par des rivières, tels les oasis. Elles sont cependant de caractère Arch, lorsqu'elles sont des terres voisines des rivières, appelées également « djelfs »

et qui ne bénéficient de l'eau qu'en cas de son abundance dans les régions montagneuses.

L'eau, à sa sortie des montagnes, était retenue par des barrages qui la destinaient, à travers des canaux, uniquement aux oasis surtout cas de pluviométrie minime dans les montagnes. A l'exception des cas d'abondance de l'eau de montagne, les canaux absorbent la totalité des eaux de rivières si bien que, mis à part les oasis, les autres régions ne recevaient pratiquement pas d'eau.

Dans le cas contraire (cas d'abondance d'eau), les terres voisines des rivières naturelles sont arrosées et sont cultivées notamment en blé ou en orge. Ces terres sont la propriété de la tribu dont les chefs déterminent, chaque an et sur la base de l'existence de l'eau, les terres à cultiver.

- **Terres du Beylik** : elles concernent exclusivement les terres possédées par le beylik et qui étaient très étendues outre les terres sur lesquelles, il exerce d'importants droits. Elles étaient estimées à environ 9 millions d'hectares (rapporteurs de la loi de 1873) parmi lesquelles, on cite les terres mortes (el ardil el meyita) non productives qu'après vivification ou mise en valeur; les terres arch; les terres du makhzen; des espaces cultivés ou des fermes que le beylik exploitait lui-même par le biais d'un gérant et de « Khammès », et les habous, administrés par un bureau appelé *beit el mel*. Le Beylik possédait en outre de nombreux et vastes espaces cultivés.

A la fin de la période ottomane, en 1830,

les écrits contemporains font valoir que l'Algérie comptait quelques 40 millions d'hectares de surface agricole totale répartis en 4,5 millions d'hectares de terres melk et habous ; 1,5 millions d'hectares de terres de beylik et de makhzen ; 5,0 millions d'hectares de terres arch ; 3 millions d'hectares de forêts, broussailles, 26 millions de terres de Sahara dont 3 millions d'hectares d'oasis et 26 millions de parcours et de zones alfatières.

DU RÉGIME FONCIER LORS DE LA COLONISATION FRANÇAISE (1830-1962)

D'emblée avance-t-on, dans de nombreux récits historiques que la colonisation française dès la conquête du pays en 1830, lia tout son avenir économique à l'agriculture de manière que « colonisation et colonisation agricole » deviennent en Algérie presque synonymes, au point que le colon, qui désigne surtout les habitants des colonies par rapport à la métropole, signifie, pour les européens d'Algérie, les seuls agriculteurs. Déjà, dès le début et pour affirmer sa domination et développer la colonisation, l'administration française entreprit l'élaboration d'une politique foncière visant, à travers une législation adéquate, à déposséder le paysan algérien de ses terres au profit du colon et à substituer la propriété privée et individuelle à la forme collective d'exploitation.

A suivre
Mohamed Khiati

«Les Palestiniens, spectateurs et acteurs de leur... propre extinction ?»



Par Houssine Mourad Salim*

Le baiser de Judas d'une force multinationale onusienne censée rester protéger quelques jours plus tard les familles palestiniennes des camps après le départ de leurs fedayins de Beyrouth restera inscrit sous le sceau de l'infamie d'un scénario à la fois macabre et machiavélique à l'image de celui du massacre de Srebrenica*1 perpétré en Bosnie, du 11 au 16 juillet 1995, sous les yeux des casques bleus, néerlandais cette fois là !

L'historiographie occidentale diffusée dans le monde arabe (Sauf le site participatif Wikipédia peut être...) ne retiendra pas que les Mourabitoun d'Ibrahim Qoleïlat accrochèrent, avec leurs BM 21 Grad, BTR 152, Shilka et... chars T 34 de fabrication soviétique, les blindés sionistes en les empêchant de pénétrer dans le centre de Beyrouth sous l'œil vindicatif et l'attitude de l'attentiste des phalanges libanaises. L'écrivain palestinien Rachad Abouchaour aurait relaté une partie de l'armement d'Al-Mourabitoun dans son livre «Ah Beyrouth» sur l'invasion israélienne et qui s'illustra sur les fronts du musée et du port où il a pu stopper une importante attaque israélienne le 4 août 1982. Et il nous rapporte ce qu'aurait dit Salah Khalaf- Abu Ayad*2 lors d'une réunion du commandement conjoint, : «le mouvement national ne joue pas son rôle, mais la situation s'améliore grâce à Al-Mourabitoun de Qoleïlat - Abu Chaker seul qui utilise tout son pouvoir pour tirer et les autres ont caché leur arsenal... . Certains ont reproché à Al-Mourabitoun de chercher à attaquer de front et ils voulaient des attaques en profondeur...»

Feront-ils partie des embarqués au port de Beyrouth sous l'œil des caméras électriques du Mossad, des Marines US et légionnaires de la force multinationale, ces Palestiniens à la fois courageux et incrédules, à quelques éléments près restés auprès de leurs familles à Chatila ? Et puis les blindés de Sharon resserrant l'étau et bouclant totalement la Perle de l'Orient inviteront quelques jours plus tard (Avec la presse internationale pour les scoops) les milices et phalanges libanaises (FL/forces libanaises de la famille Gemayel, ASL/armée du sud Liban de Saâd Haddad et Maradas de la famille Frangié du nord Liban) à exterminer les deux camps de réfugiés palestiniens en deux nuits d'horreur hollywoodienne sous les projecteurs et fusées éclairantes sionistes ; ce qu'elles n'avaient pu faire en tant d'années de guerre civile larvée contre le mouvement national libanais comprenant les Druzes de Kamel Djoumblat (Parti socialiste progressiste), les Chiites de Nabih Berri (Milice Amal), les Mourabitoun du Nassérien panarabe Ibrahim Qoleïlat (Abou Chaker), sans oublier une nébuleuse de groupuscules de gauche anti impérialistes et multiconfessionnels des pays du Levant, toute une coalition soutenant les réfugiés des territoires occupés et leurs organisations armées !

Spoliée à l'origine par les Britanniques de confession juive de la City pour solder avec une lettre de change signée Lord Balfour*3 en novembre 1917 les dommages du capitalisme industriel européen sur le butin de guerre de l'empire ottoman après la WW1, la Palestine sera aussitôt mise aux enchères par effet d'annonce

Révolution anti-coloniale, progressiste mais aussi internationaliste vers la fin des années 60 et le milieu des années 70, le mouvement de libération de la Palestine se consumera dans le pogrom de Sabra et Chatila les 16 et 17 septembre 1982, juste après le retrait négocié fin août mais controversé des factions palestiniennes (10000 hommes) avec leurs armes de poing sous le commandement de l'emblématique Yasser Arafat futur signataire des Accords d'Oslo le 13 septembre 1993 à Washington avec Rabin !

dans une première phase pour la configuration d'un foyer national juif in situ en invitant à l'exploration/ curée leurs officines et matière grise dans le croissant fertile et la péninsule arabique suite à l'accord Sykes-Picot signé 16 mai 1916 à Downing Street. Deux officiers britanniques prospecteurs, le premier Lawrence d'Arabie (1888-1936) orientaliste et écrivain célèbre des Sept piliers de la sagesse/Seven pillars of wisdom en 1926, et le second Glubb Pacha (1897-1986) formateur de la Légion arabe et maître espion de sa Majesté londonienne, auront balisé la cartographie physique, ethnique et socio-politique du Middle East ; les trusts pétroliers d'aujourd'hui leurs sont redévalues de bien plus de... royalties que les rois bédouins de l'époque qui firent les lits de la Haganah et de l'Irgoun !

La seconde lettre de change de la City sera endossée en 1948 avec une mention spéciale Shoah que les négationnistes abhorrent jusqu'à aujourd'hui comme étant la plus grosse escroquerie du monde contemporain, capitaliste et bancaire ! La SDN puis sa fille naturelle l'ONU, reste à ce jour l'huissier de service et de permanence pour l'exploitation des territoires et richesses des pays les plus pauvres et paradoxalement les plus riches. Les trust bancaires ont remplacé les états-nations et les sociétés de sécurité et leurs colons... les armées nationales avec cette mondialisation incertaine et injuste dans la répartition des richesses !

Il n'est aucunement dans mon intention d'occulter l'équation palestinienne dans cette contribution en la limitant à une problématique nationaliste arabe très réductrice, alors que son processus global reste intégré dans le destin du capitalisme industriel et bancaire colonial et néocolonial ou seuls leurs concepts auraient changé de signalétique avec la révolution des NTIC. L'opinion publique arabo africaine (GMO) de tradition orale, si elle existe car alimentée par les agences occidentales, reste souvent sujette à la manipulation de la mémoire à ce jour.

Allez expliquer au citoyen lambda d'aujourd'hui qu'il soit universitaire, expert stagiaire ou «facebookomane» (dixit de l'auteur*5) que le mouvement de libération palestinien ne connaissait à son apogée ni le Djihad islamic ni le Hamas qui font et refont des trêves et cessez le feu avec l'ennemi sioniste spécialiste de la ré-



cupération sur les autels de familles palestiniennes incrédules ! Les plus farouches partisans et combattants de l'OLP étaient aussi chrétiens, allemands, japonais et algérien(s) à l'image du chahid Mohamed Boudia ancien membre actif de la fédération de France du FLN. Après son assassinat par le Mossad à Paris en 1973, son réseau sera repris par le vénézuélien Illich Ramírez Sanchez dit Carlos transféré/emprisonné à ce jour en France comme Georges Ibrahim Abdellah le libanais antisioniste.

Il reste intéressant de citer quelques phrases du journaliste tunisien Hmida Benromdhane*4, ancien rédacteur en chef et PDG de La Presse de Tunisie, tirées de son analyse à l'Agence turque Anadolu le 05 mai 2022 et intitulée «Oslo, Israël et le miroir aux alouettes» :

«Et de fait, en 1993, année de signature des accords d'Oslo, le nombre des colons dans les territoires occupés s'élevait à quelque 100 000.

Il dépasse aujourd'hui les 700 000 colons. Sept fois plus de colons installés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est pendant les années où Palestiniens et Israéliens négociaient le principe des «territoires contre

Liens et références :

1- Ce crime est considéré comme le «pire massacre commis en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale». Il est qualifié de génocide (8000 suppliciés de sexe masculin) par le Tribunal pénal international pour l'ex Yougoslavie (TPIY) et la Cour internationale de justice à plusieurs reprises.

2- Abou Iyad, responsable des services spéciaux palestiniens : «Palestinien sans patrie» par Eric Rouleau, éditions Fayolle, Paris 1978.

«Au cours de ma première rencontre (Eric Rouleau) qui eût lieu en janvier 1969 à la résidence de l'ambassadeur d'Algérie au Caire, M. Lakhdar Brahimi, Abou Iyad tint des propos qui eurent comme effet de stupéfier ses auditeurs. La Résistance palestinienne, soutenait-il devant un cercle de personnalités étrangères, dont plusieurs représentants de pays arabes, constituait une menace beaucoup plus grande pour l'ensemble des régimes arabes que pour Israël. Et pour illustrer son raisonnement il eût recours à une allégorie : Un homme secoue vigoureusement un arbre pour faire choir une splendide et appétissante orange qu'il a remarquée ; mais tandis que le fruit convolé demeure solidement accroché, tous les autres, treize au total, tombent les unes après les autres». Les oranges pourries, expliqua alors le leader du Fatah, représentent les treize membres de la

la paix !» Le plus étonnant est que, depuis la signature des accords d'Oslo, il y a près de 30 ans, l'Autorité palestinienne a accepté de se plier à l'humiliante contrainte de «la coordination sécuritaire» avec l'armée et les forces de sécurité israélienne. D'après des responsables du «Hamas», la coordination sécuritaire inclut «l'arrestation d'opposants islamistes sur ordre d'Israël.»

En guise de conclusion avec l'espoir que le long martyrologue du peuple palestinien, symbolisé par la tragédie de l'été 1982 à Beyrouth, ne soit pas vain et synonyme d'épuration ethnique à l'image de celui des Indiens d'Amérique, citons Salah Khalaf alias Abou Iyad un des dirigeants de l'OLP, dans son entretien avec Eric Rouleau en octobre 1978 *2 :

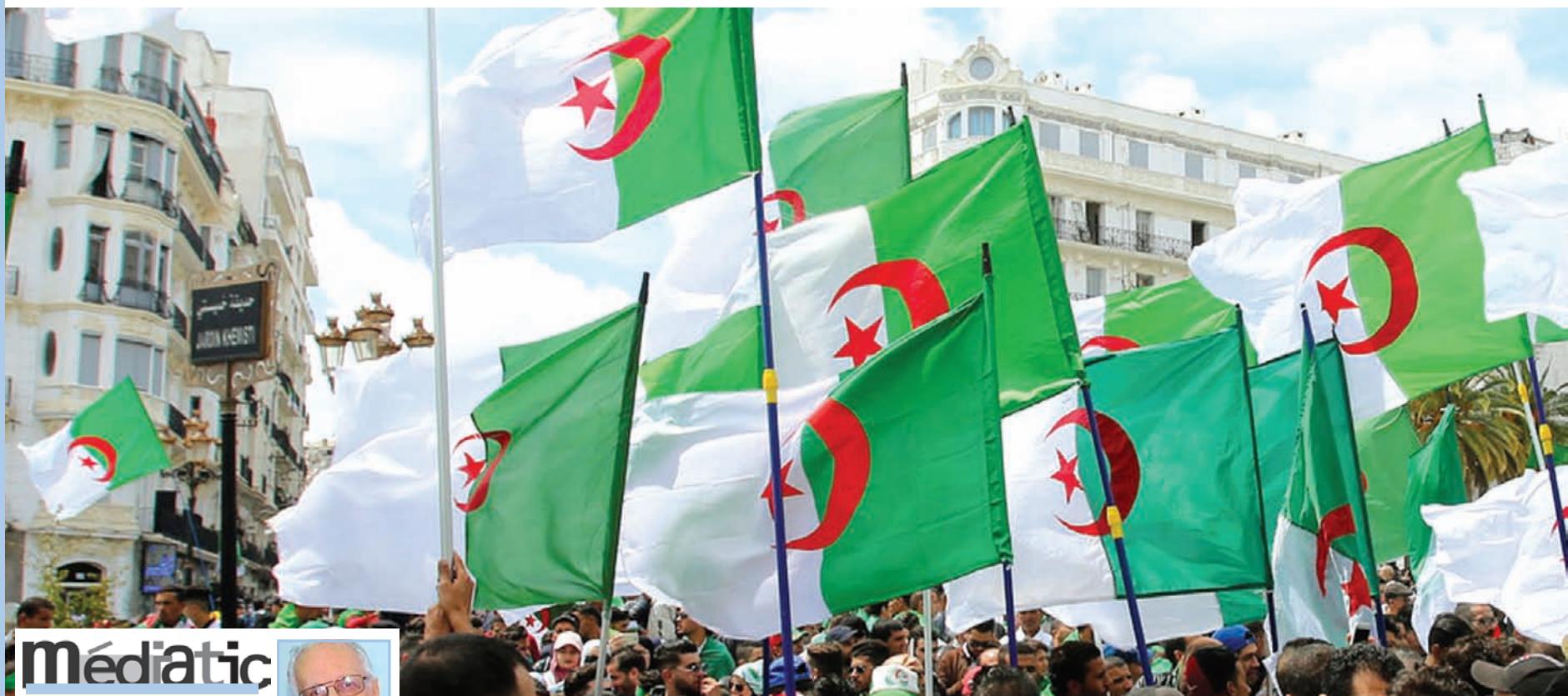
«Toutes les révolutions conçues en Palestine ont avorté dans des capitales arabes...» préface, page 15.

*Écrivain - Liens : <https://www.livre-algerie.com/livre/le-traquenard-de-poitiers> <https://www.leslibraires.fr/livre/10461047-le-traquenard-de-poitiers-mourad-salim-houssine-editions-edilibre> <https://www.wook.pt/livro/le-traquenard-de-poitiers-mourad-salim-houssin/18492951>

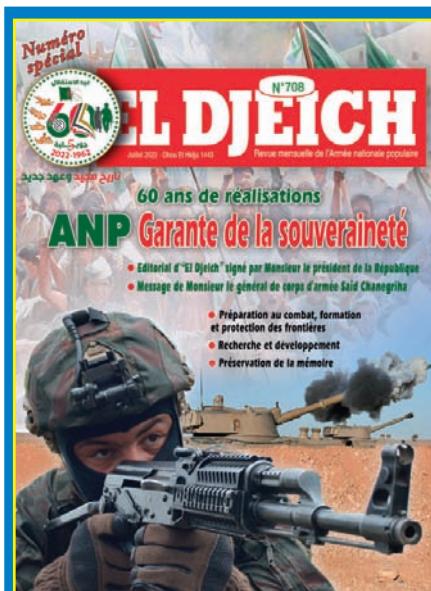
Ligue arabe celle qui n'est pas assez mûre pour être cueillie symbolise l'Etat sioniste...» P.09/Preface .

3- Lien : https://www.herodote.net/_2_novembre_1917-evenement-19171102.php «Le 2 novembre 1917, le ministre britannique des Affaires étrangères, lord Arthur James Balfour adresse à lord Rothschild, président de la Fédération sioniste de Grande-Bretagne, une lettre dans laquelle il promet la création d'un foyer national juif en Palestine. Pour le gouvernement britannique, ce document vise à obtenir rapidement le soutien des banques juives d'Angleterre et des États-Unis dans le contexte de la Première Guerre mondiale qui nécessite une mobilisation croissante de fonds. La déclaration Balfour s'inscrit cependant en contradiction avec les engagements pris auprès des nationalistes arabes qui revendiquent un grand État indépendant (accords Hussein-McMahon en 1915), et surtout avec les accords Sykes-Picot de 1916 qui prévoient la mise sous tutelle internationale des possessions ottomanes au Moyen-Orient»

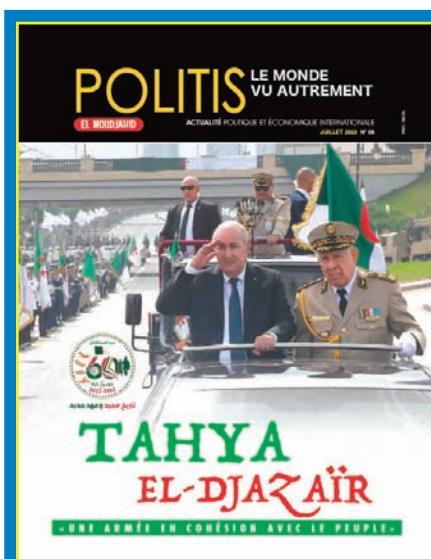
4- Hmida Ben Romdhane : journaliste tunisien, ancien rédacteur en chef et PDG de La Presse de Tunisie. <https://www.aa.com.tr/fr/fr/analyse/oslo-isra%C3%A9-%C3%A0-bl-et-le-miroir-aux-alouettes-analyse/2580338>



médatic
Par Belkacem
Ahcene-Djaballah
Livres



EL DJEICH.
Revue mensuelle de l'Armée nationale populaire, n° 708 (spécial), juillet 2022, 176 pages, diffusion gratuite.



POLITIS.
LE MONDE VU AUTREMENT.
Revue mensuelle d'actualité politique et économique internationale. Juillet 2022, n°09, 118 pages, 180 dinars.

ONE, DEUX, TROIS... TAHIA L'ALGÉRIE !

La revue de l'Anp, El Djéich, est l'organe de presse le plus ancien du paysage médiatique national et beaucoup d'entre nous -tout particulièrement les étudiants accomplissant leur service national - y ont fait leurs premières armes en journalisme (d'autres, juste à côté, en audiovisuel et cinéma), sous la direction ou/et en compagnie, souvent, de « soldats » de la plume connus (de mon temps, Zoubir Zemzoum, Abdou Benziane, Hamdi Mohamed, Tareb Madjid... sous la direction éditoriale du capitaine M'Barek Djadri). Une revue qui est parue régulièrement sans jamais s'arrêter, ce qui en fait un document d'archives inestimable. D'autant que la revue ne se limite pas aux questions militaires et de défense. Elle a été et reste encore une revue au contenu n'évitant aucun sujet politique et idéologique, économique, social, sportif ou culturel.

Cette fois-ci, à l'occasion du 60^e anniver-

versaire de l'Indépendance du pays, ses journalistes (permanents et collaborateurs) se sont penchés -en plus du traitement habituel de l'actualité - surtout sur les réalisations militaires en présentant l'Anp sous toutes ses coutures. Avec, en ouverture, un editorial signé par le président de la République et un message du chef d'état-major de l'Anp. Le sommaire en sur-titres: Anp... Devoir de mémoire/ Femme militaire/ Préparation au combat/ Formation/ Recherche et Développement/ Des acquis qui parlent d'eux-mêmes/Sport militaire/ Nouvelle ère.

L'Auteur : Direction de l'information et de la communication/Etat-major de l'Anp/Centre national des publications militaires/Rue Bachir Attar, Place 1^{er} Mai, Alger

Extrait : « Tout comme hier, le peuple algérien a pu vaincre une des plus

grandes puissances coloniales et restaurer la souveraineté nationale, il est en mesure, aujourd'hui, de faire face à tous les défis et de consacrer, dans les faits, l'Algérie nouvelle » (Abdelmadjid Tebboune, Editorial, p 3).

Avis *Dommage que l'on ne retrouve pas cette revue (mensuelle, tirée à 25 000 exemplaires, éditée en langues arabe et française, et fondée en juillet 1963), certes bien diffusée, ne soit pas diffusée auprès du grand public (au niveau des kiosques), d'autant qu'il me semble qu'auparavant, elle l'était et connaissait un succès certain. Problème d'ordre réglementaire ?*

Citation : « La bataille, vitale et décisive, que nos jeunes sont appelés à mener et à gagner est celle de la conscience » (Saïd Chanegriha, message aux lecteurs, p 5).

Voilà donc une édition spéciale (pioneer, avec des photos en couleurs, puisque les numéros précédents étaient offerts seulement en Pdf) entièrement consacrée à l'Algérie, avec une assez bonne partie traitant de la guerre de libération nationale ainsi que des réalisations et des ambitions post-indépendance.

Un sommaire assez riche : c'est d'abord la « nuit coloniale que l'on n'oublie pas ». Ensuite, viennent des articles consacrés à la torture, à la guillotine, aux camps de regroupement (un entretien avec Sylvie Thénaut), des portraits d'amis de la Révolution algérienne, si nombreux (Germaine Tillon, John Kennedy, Geraldo Mazzola Collazo de Cuba, Gérard Van Tijn des Pays-Bas, Nagy Laszlo Hongri de Hongrie, Lezhar El Gasmi Ezzidi le Tunisien, Léonidas Moushokouloua de Tanzanie, ...). Puis, il y a un article consacré au 4 août, Journée nationale de l'Anp qui rappelle que l'Anp est la force de l'Aln « en héritage », la fête de l'Indépendance avec

son si attendu, si inoubliable et si fabuleux défilé militaire, un entretien avec l'ambassadeur d'Algérie à Paris (affirmant que « l'Algérie ne renoncera jamais à sa mémoire », des articles sur les relations de l'Algérie avec l'Afrique, sur l'économie algérienne, « 60 ans après », sur la culture (« le haïk, une dimension historique de la révolution », le théâtre, la peinture) et enfin les grandes dates du sport algérien 1960).

A noter que la publication reprend en ouverture l'allocution du président A. Tebboune à l'occasion du coup d'envoi du défilé militaire... et, en 3^e de couverture, un émouvant poème de Zhor Zerari, extrait de « Poèmes de prison » (décembre 1960).

L'Auteur : El Moudjahid (quotidien de langue française)

Extrait : « C'est une Armée (Anp) en cohésion avec le peuple algérien en dignité et en élévation, par la place qu'el-

le occupe dans le cœur de la Nation et par le patriotisme et de l'engagement des officiers, des soldats et de tous ses personnels et affiliés » (Président Abdelmadjid Tebboune, allocution, 5 juillet 1962).

Avis *Une initiative à saluer d'autant que le paysage médiatique national manque cruellement de revues d'études et d'analyses, généralistes ou spécialisées... laissant place aux réseaux sociaux, un monde « virtuel », certes d'instantanéité et d'expressions en apparence libres, mais éphémère.*

Citation : « Le journaliste dispose d'une arme que même le temps qui est venu à bout de Noé, de Nemrod, des Pyramides, ne peut vaincre. Les mots arrachés à la banalité de la vie et transformés en épopee, grâce à la magie du style, écrits dans la fureur de l'histoire et consignés dans les articles » (Mohamed Koursi, Dg El Moudjahid, p10).

Les habitants de la corniche endurent le calvaire Embouteillages, tension sur les transports, diktat des «clandestins»

Les habitants des localités de la corniche oranaise endurent le calvaire pour se rendre au chef-lieu de la wilaya et vice-versa en raison des embouteillages inextricables, de la tension sur les moyens de transport et le diktat des taxis clandestins qui négocient leurs prestations contre des tarifs exorbitants. Trouver un taxi ou un bus durant les heures de pointe et en particulier durant l'après-midi est devenu presque une mission impossible pour les habitants de ces localités qui désirent rejoindre leur domicile.

S. M.

Des dizaines d'usagers sont laissés en rade devant la station de taxis de la corniche oranaise située près du théâtre de verdure au centre-ville. Il est 15h00 pile et la station est quasiment déserte. Les chauffeurs de taxis refusent à se rendre dans cette station durant l'après-midi en raison des embouteillages monstrueux sur la route de la corniche oranaise et notamment sur le tronçon reliant Oran à Mers El Kebir qui demeure un point noir et ce en dépit de la mise en service il y a quelques années de l'échangeur de Mers El Kebir. Cet ouvrage d'art qualifié par les autorités locales de projet d'envergure pouvant désemerger définitivement la circulation automobile sur la route de la corniche oranaise, n'a apparemment rien apporté de nouveau pour les usagers de cette route. Certes cet échangeur permet l'évitement de Mers El Kebir, mais la circulation automobile n'est pas pour autant devenue fluide.

Vers le coup de 16h00, les usagers, et essentiellement les femmes souvent accompagnées de leurs enfants, sont pris de panique. Ils guettent désespérément l'arrivée d'un taxi. Les quelques taxis qui pointent, par intermittence, le bout de leur nez dans cette station sont carrément pris d'assaut par des dizaines d'usagers. La ruée de femmes ac-



compagnées de leurs progénitures, de vieux, d'hommes et de jeunes adolescents vers les quelques taxis qui s'aventurent dans cette station est un spectacle des plus lamentables. Le véhicule est assiégié par une foule excitée et impatiente. Quelques chauffeurs de taxis «réguliers» profitent de cette situation pour se reconvertis en «taxieurs» fraudeurs en imposant leurs tarifs aux usagers. Ils justifient leurs prix, souvent exorbitants, par les embouteillages inextricables sur la route de la corniche. Le tarif de référence pour les dessertes entre la ville et les communes cotoières de la corniche oranaise est rarement appliqué durant les heures de pointe ce qui pénalise ainsi les usagers et en particulier les travailleurs qui sont contraints de se déplacer au quotidien à leur lieu de travail à Oran. Les usagers doivent

Aïn El Beïda La ligne 28 prolongée jusqu'à la cité 2000 logements

K. Assia

Très bonne nouvelle pour les habitants de la cité «2000 logements sociaux» de Aïn El Beïda. En effet, la ligne 28 qui relie l'avenue Krim Belkacem à Aïn El Beïda a été prolongée jusqu'à cette nouvelle cité destinée aux bénéficiaires de la formule dite logements à points. Cette mesure prise par le syndicat de l'union nationale des transporteurs algériens en coordination avec la direction des transports est entrée en application il y a deux jours, a indiqué, hier, le porte-parole régional de l'union précisant que cette extension de l'itinéraire permet de répondre aux besoins exprimés par les familles relogées dans le cadre de cette opération. Une quarantaine de

bus desservent, à présent, cet axe et toutes les dispositions ont été prises pour faciliter l'extension de cette liaison, indiquent-on. Les exploitants de ces lignes ont reçu leurs récépissés pour rallier cette nouvelle destination en attendant la délivrance des cartes horaires, apprend-on.

Il y a lieu de rappeler que la ligne 28 reliait, avant le 10 mai dernier, l'axe Palais des sports-Aïn El Beïda et a été transférée vers l'avenue Krim Belkacem à la place de la Paix, en prévision des Jeux méditerranéens que la ville d'Oran a abrités du 25 juin au 6 juillet dernier.

Une délocalisation intervenue en application d'un arrêté de wilaya et qui a ciblé d'autres lignes dont le terminus était à hauteur du Palais des sports.

Le caricaturiste Benaouda Taouche n'est plus



Le caricaturiste à la retraite, Benaouda Taouche, est décédé mardi des suites d'une longue maladie, a-t-on appris mercredi auprès de ses proches.

Le défunt avait exercé en tant que caricaturiste et directeur technique dans plusieurs journaux, dont «El-Djoumhuria», «La République», «l'Echo d'Oran», «Le Monde d'Aujourd'hui», «le Journal de l'Ouest» et «Liberté».

Par manque de moyens Le problème des chiens errants persiste

J. Boukraa

Les chiens continuent de faire partie du décor, un peu partout à travers les quartiers de la ville d'Oran et des autres communes.

Les habitants de cités comme Maraval, Yaghmorcen, Essedikia, cité Petit du côté de la Glacière, Belgaid, Bir El Djir, entre autres ne cessent d'interpeller les services concernés pour trouver une solution à ce phénomène qui constitue un véritable danger pour les riverains et en particulier les enfants. Et la situation s'est même aggravée depuis la cessation des battues administratives, ciblant les chiens errants sur la voie publique.

Contacté à ce propos, Mr Amin Benaamara président de la commission de la santé, de l'hygiène et de l'environnement de la commune d'Oran, n'a pas manqué de soulever le problème de manque de moyens ma-

tériels et humains pour la capture des chiens errants.

«Depuis quelque temps, on a abandonné les battues. Les chiens sont capturés puis acheminés vers la fourrière canine de Cheteibo qui dispose de 300 box et tous les équipements qui vont avec, ou bien le refuge de l'association «Au bonheur des 4 pattes Oran», au niveau de la commune de Tafaraoui où ces canidés sont stérilisés et pris en charge par des vétérinaires bénévoles. Une partie des animaux est proposée à l'adoption et d'autres seront dirigés vers certains agriculteurs et éleveurs de différentes wilaya à des fins de garde (des dizaines de demandes viennent à l'association par mois) et le reste sera pris en charge dans la fourrière canine en particulier les animaux malades, handicapés et/ou âgés. Toutefois le manque de moyens a entraîné cette action», a indiqué ce responsable.

100 millions dérobés dans une voiture, récupérés

K. Assia

Un montant de 100 millions de centimes qu'un individu de 46 ans avait dérobé de l'intérieur

d'un véhicule a été récupéré par les éléments de la section d'atteinte aux biens de la police judiciaire de la sûreté d'Oran. Une plainte déposée par la victime a

Quinze blessés dans un carambolage

Quinze personnes ont été blessées dans un carambolage entre un bus de transport de voyageurs, un camion et deux voitures. Le sinistre s'est produit, mardi fin d'après-

midi, sur la route nationale N11, au niveau de la localité de Ben Okba. Les pompiers ont dénombré 15 blessés dont 10 hommes, 3 femmes ainsi que 2 enfants, selon la protection civile. Agés entre 5 et 70 ans, les victimes ont été évacuées vers les services des urgences de l'hôpital El Mouhoun. Une enquête a été ouverte

J. B.

Découverte de deux corps aux «Falaises» et à Sainte Clotide

Le corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert au niveau d'une zone rocheuse au niveau du lieu-dit les Falaises, dans la commune d'Oran. Le cadavre dans un état de décomposition très avancée a été déposé à la morgue de l'hôpital n°1er novembre pour subir une autopsie. Une enquête a été ouverte.

Un autre cadavre a été découvert hier dans un ravin au niveau du lieu-dit Sainte Clotide dans la commune de Mers El

J. B.

Le corps d'un enfant de 5 ans repêché

Les plongeurs de l'unité marine de la protection civile d'Oran ont repêché mardi soir vers 19h le cadavre d'une personne

noyée. Il s'agit d'un enfant de 5 ans, porté disparu au niveau de la plage non autorisée à la baignade. Petit port à cap blanc. La

J. B.

ILS NOUS ONT QUITTÉ... HIER

BELAYACHI Zakiya, 93 ans, Canastel
BENZIANI Aicha, 80 ans, Maraval
MUSTAPHA Khadra, 78 ans, Yaghmoracen
ABBAS Ahmed, 50 ans, Oran

Horaires des prières pour Oran et ses environs

20 moharram 1444

El Fedjr
04h45

Dohr
13h07

Assar
16h52

Maghreb
19h58

Icha
21h23



MASCARA

Huit nouveaux établissements scolaires en renfort

Pas moins de huit nouveaux établissements éducatifs seront mis en service dans la wilaya de Mascara au titre de la nouvelle année scolaire 2022-2023, a-t-on appris du wali, Abdelkhalek Sayouda.

Le wali a indiqué, lors d'un point de presse en marge d'une visite à plusieurs projets du secteur de l'éducation, que les nouvelles structures comprennent trois groupements scolaires dans les communes d'El Menaouer, Tighennif, Sidi Boussaïd et trois CEM dans les communes de Tighennif, Oued El Abtal et Maoussa, ainsi que deux lycées d'une capacité oscillant entre 800 et 1.000 places dans les communes d'El Kort et Mascara.

Aussi, le secteur sera-t-il renforcé durant la rentrée scolaire par la réception de 84 classes

d'extension dans les trois paliers de l'enseignement ainsi que 8 nouvelles cantines et un demi-pensionnat, selon la même source.

Par ailleurs, 75.000 primes de solidarité scolaire ont été allouées aux élèves issus de familles nécessiteuses, a ajouté le responsable, annonçant le lancement, mardi, de l'opération de virement des aides sur les comptes postaux des personnes concernées.

La visite d'inspection a permis au chef de l'exécutif de la wilaya de poser la première pierre d'une nouvelle école primaire à la cité des 240 logements

dans la ville de Tighennif, ainsi que d'un lycée, en remplacement de l'ancien technicum Hadj Laâroussi dans la même ville, d'une capacité de 1.000 places pédagogiques.

Le wali a inspecté également de nombreuses structures pédagogiques devant être livrées avant la rentrée scolaire prochaine, dont deux groupements scolaires au douar El Alalma (commune de Tighennif) et au douar Et-torch dans la commune d'El Menaouer, en plus d'un nouveau CEM au profit de la commune de Maoussa et deux lycées à El Kort et Mascara.

MOSTAGANEM

1.000 aides financières pour l'habitat rural

La wilaya de Mostaganem vient de bénéficier d'un programme additionnel de 1.000 aides financières destinées à l'habitat rural, a-t-on appris mardi des services de la wilaya.

Le wali de Mostaganem, Aïssa Boulahia, a procédé, lundi, à la distribution d'un premier quota de ce programme aux différentes communes de la wilaya, comprenant 900 aides financières, alors qu'il a été décidé l'octroi du restant du quota, dans un avenir proche, selon la cellule d'information et de communication de la wilaya.

Il a été procédé, selon la même source, à l'octroi aux communes de la daïra de Bougirat 147 aides et aux communes de la daïra de Aïn Tedles 130 aides, tandis que les

communes des daïras de Mesra et de Achaacha ont bénéficié de 100 aides chacune.

Les communes des daïras de Ain Nouissy et Kheireddine ont, quant à elles, bénéficié d'un quota de 90 aides chacune, au moment où les communes des daïras de Sidi Lakhdar et Sidi Ali ont bénéficié respectivement de 954 et 78 aides, ont ajouté les services de la wilaya.

Le chef de l'exécutif de la wilaya a donné des instructions aux présidents des Assemblées populaires communales (APC) pour assurer une distribution juste de ce programme pour une bonne prise en charge des préoccupations des citoyens dans le cadre de l'éradication de l'habitat précaire en milieu rural, tout en insistant sur l'importance

d'impliquer les associations et les représentants des quartiers et les localités dans l'opération de distribution des aides.

Il est prévu, selon les mêmes services, de déléguer une commission de wilaya chargée du suivi de ce programme et ce, en coordination avec la direction du Logement de la wilaya.

La wilaya de Mostaganem a connu, durant l'année écoulée et le premier semestre de l'année en cours, la distribution de 13.622 logements de différentes formules dont 3.444 aides financière pour l'habitat rural et 4.852 logements de type public locatif, destinés à la résorption de l'habitat précaire et à l'effet de répondre aux attentes des citoyens ayant un revenu limité, a-t-on expliqué.

TLEMCEN

Cinq millions m³ d'eau pour l'irrigation agricole

La Direction des ressources en eau (DRE) de la wilaya de Tlemcen a consacré 5 millions de mètres cubes d'eau pour l'irrigation agricole, a-t-on appris auprès de cette instance.

La distribution de cette quantité d'eau se fera par étapes pour irriguer une superficie globale de 5.000 hectares dans le cadre d'une deuxième campagne d'irrigation de

l'année en cours, a indiqué la même source. Ainsi, 3 millions de mètres cubes d'eau ont été consacrés à partir du barrage de Boughrara, implanté dans la commune éponyme, alors que 2 millions de m³ seront largement à partir du barrage Sekkak, dans la commune d'Aïn Youssef.

Cette opération est menée en coordination avec plusieurs partenaires, dont

la Direction des services agricoles (DSA), la Chambre d'agriculture de la wilaya, l'Office national d'irrigation et de drainage et l'Agence nationale des barrages. Cette première campagne d'irrigation a touché près de 1.000 ha de terres agricoles à qui il a été consacré 3,5 millions de m³ d'eau depuis les deux ouvrages hydrauliques sus-indiqués, a-t-on relevé de même source.

NAÂMA

La production de pomme de terre en hausse



Une production de 35.500 quintaux de pomme de terre saisonnière est prévue dans la wilaya de Naâma durant la saison agricole en cours, a-t-on appris auprès de la Direction des services agricoles.

Une superficie estimée à 142 ha dédiée à la pomme de terre saisonnière a été cultivée, tandis que l'opération de récolte de ce légume a été lancée au début du mois d'août, a indiqué le chef de service des statistiques et des enquêtes économiques, Nasser Outafout, précisant qu'il est attendu un rendement d'environ 250 quintaux à l'hectare.

Selon la même source, il est attendu, cette saison, une production en hausse par rapport à la saison écoulée qui a vu une production de pomme de terre saisonnière autour de

30.000 quintaux suite à l'augmentation de la superficie agricole irriguée, ainsi que l'accompagnement et le soutien technique aux agriculteurs durant toutes les étapes de la production par les techniciens de la Direction des services agricoles.

Par ailleurs, il a été procédé, durant les tout derniers jours, à la plantation d'une superficie de 360 ha de pomme de terre non saisonnière à travers plusieurs communes de la wilaya, lesquelles disposent de tous les atouts pour la réussite de cette filière agricole, selon les données du secteur qui prévoit un rendement oscillant entre 200 et 250 quintaux à l'hectare.

Dans le but de valoriser la culture de la pomme de terre dans la wilaya, la direction du

secteur, avec le concours de la chambre de l'Agriculture de la wilaya, et l'association professionnelle des producteurs de la filière de pomme de terre, entend réaliser un programme de travail sur le terrain, basé sur l'accompagnement des opérateurs, notamment pour l'acquisition des semences et des engrains, ainsi que le traitement des récoltes et la commercialisation du produit, a-t-on indiqué.

La wilaya de Naâma attire ces dernières années les investisseurs versés dans le domaine de la production de pomme de terre, ce qui a conduit à la relance de cette activité agricole, notamment au niveau des communes de Aïn Ben Khelil, S'fisifa, Kasdir, Ain Sefra et Tiout, selon la même source.

CHLEF

Le livre historique à l'affiche

La bibliothèque principale de lecture publique de Chlef abrite depuis mardi et jusqu'au 30 août courant, une exposition dédiée au livre historique où plus de 250 titres sur la lutte armée menée par le peuple algérien en vue du recouvrement de sa liberté sont exposés.

Cette manifestation culturelle locale cible les chercheurs,

les amateurs d'histoire ainsi que les différentes franges de la société, a-t-il ajouté, relevant qu'il s'agit d'une occasion pour les visiteurs de découvrir les nouvelles parutions et les différents titres proposés par la bibliothèque.

Dans une déclaration à l'APS, le directeur de la bibliothèque, Mohamed Kamoumia a expliqué que ses services organisaient dans le cadre du 60e anniversaire de l'indépendance, une exposition dédiée

au livre historique où plus de 250 titres sur la lutte armée menée par le peuple algérien en vue du recouvrement de sa liberté sont exposés.

Cette manifestation culturelle locale cible les chercheurs, les amateurs d'histoire ainsi que les différentes franges de la société, a-t-il ajouté, relevant qu'il s'agit d'une occasion pour les visiteurs de découvrir les nouvelles parutions et les différents titres proposés par la bibliothèque.

De nombreux visiteurs approchés par l'APS se sont dits

SAÏDA

Plus de 3.800 foyers raccordés au réseau de gaz

Plus de 3.800 foyers de villages et centres ruraux de la wilaya de Saïda ont bénéficié de raccordement au réseau de gaz naturel depuis le début de l'année 2021 à ce jour, a-t-on appris mercredi auprès de la Direction locale de la Société distribution de l'électricité et du gaz. La Société de distribution de l'électricité et du gaz de Sonelgaz a consacré une enveloppe de 219 millions DA pour cette opération portant sur la réalisation d'un réseau de gaz naturel sur une longueur totale de 80,3 kilomètres dans ces régions.

Par ailleurs, 1.064 autres foyers de hameaux et centres ruraux de la wilaya devront bénéficier, en décembre prochain, d'une opération similaire en cours de réalisation par la société pour une enveloppe finan-

cière de 48 millions DA. La longueur du réseau de gaz en cours de réalisation à travers différentes régions de la wilaya de Saïda est de 22 km. Le réseau de distribution du gaz naturel dans la wilaya a atteint 547 km avec un taux de couverture de 73 %, a-t-on indiqué, soulignant que Sonelgaz recense plus de 182.000 clients bénéficiant de l'électricité et du gaz à travers la wilaya.

ANNONCES CLASSÉES

APPARTEMENTS

■ Vends bel appartement meublé, F3 superficie 104 m², avec aire de stationnement au sous-sol, superficie 14 m², dans une résidence gardée, avec climatisation et chauffage central, sise à résidence Victoria, Bel-Air, Oran. Prix 1 milliards 700 négociables : nous contacter au N° 0792.01.28.09

■ Vends à Oran studio à côté du Front de mer, au 1^{er} étage, équipé, toutes commodités, 1 chambre + cuisine et salle de bain + balcons – Tél : 0659.23.39.18

■ Vd ou loue F3 Rdc, acté, bien aménagé à USTO, en face Pyramide (location uniquement pour profession libérale) + Vd local 18,82 m² à Gdyel, convient dépôt, garage de voiture et autres activités commerciales. Wathsap : 0033627105587 / Tél : 0772.72.33.89

■ Vends appartements : F3 70 m², 1^{er} étage luxueux bon voisinage Aïn El Turck, Eden-plage : F4 – 127 m², 2^{ème} étage centre-ville Aïn El Turck, actés avec L. foncier. Agence 0774.01.89.57 agimmobahria@gmail.com

■ Loue F4 86 m², 2^{ème} étage, meublé D.F, 1180 logts Maraval + à louer F4 120 m², toutes comms, chauff/C + climat, cuis équipée, résiden Hasnaoui + A vendre MM 155 m², R+2 ; 12 m de F, Carteaux + Av villa R+2, 2f La Lofa + A vendre maison en ruine 170 m², 1^{er} F, Bab Ali Mascara – 0773.24.62.36

■ A vendre appartement F2, acté, sup 35 m², cuisine, 2 chambres, douche, sanitaires, eau, gaz, au 3^{ème} étage, cité Perret, Oran -0772.53.14.96

■ A louer un appart F5, situé à l'USTO, cité Batior, pour information appeler le 0668.67.49.67

■ Vends F2, 50 m², acté, 2^{ème} étage, centre-ville – Tél : 0774.13.68.60

■ Loue des apparts F5, F3 et F1 équipés, climatisés, toutes commodités vue sur mer, à Paradis-plage, Aïn El Turck+ loue superbe villa à Bousfer-Plage - 0771.84.25.21

■ Vente d'un bel appart F3, promotionnel, à côté Dar el Salam Oran, sup 86 m², dans une résidence propre clôturée, sécurisée, jour et nuit, bien entretenu avec interphone, Internet, 2 balcons -Tél : 0797.52.51.36 - 0776.01.72.71

■ Vends appartement F4 au 1^{er} étage, superficie 80 m², au 56 logements, Haï Fellouacène (ex el Barki) Oran – Tél : 0550.73.21.57

PENSÉE
Très cher père, tu as laissé un grand vide dans nos coeurs, mais tu demeures présent parmi nous en tout temps. Nous sommes fiers de t'avoir comme père. Nous, ta merveilleuse épouse et tes enfants de Sidi Bel-Abbès, de Paris, d'Oslo et de Montréal, te rendons un grand hommage car tu as toujours été un grand homme qui nous a inculqué le respect, l'honnêteté, l'intégrité et la solidarité. Nous resterons toujours unis pour rester fidèles à ton éducation. Ta famille qui te manifeste toute sa reconnaissance.

LOCAUX

■ Location un Rdc, aux 200 logts, Es-Senia d'une maison : hall, cuisine, salon, jardin, chambre, douche, wc -0799.74.65.04

■ Une promotion immobilière met en vente des appartements standing vue sur mer, à Oran, de différentes surfaces, disponibles en F2-F3-F4. Veuillez contacter le : 0699.51.20.31 / 0699.51.20.50

VILLAS

■ A louer villa 800 m² pour Ste à Courbet Seddkia Oran ; plus de 10 chambres 1^{er} et 2^{ème} étages, jardin climat et chauffage central et dépôt de 800 m², si c'est possible Tél : 0555.82.89.92

■ Canastel loue beau niv villa, F3, openspace avec un grand climatiseur, endroit calme + vends villa composée de 3 apparts + 2 studios DF -Tél : 0776.96.90.51

■ A vendre villa de 3 étages, RDC gd sal, hall, chambre, cuisine, sanitaire, garage 2 voit, 1^{er} gd sal, 4 pces, sanitaires, 2^{ème} gd sal, chambre, terrasse, situé dans un quartier calme à El Amria, w Aïn Témouchent – 0772.16.56.20

■ Urgent : (cause santé) vend belle villa actée à Terga, centre-ville à 7 km des plages, 2 façades, sup 226 m² s/sol + rdc + 1^{er} reste finition et buanderie – tél : 0657.27.53.56

EMPLOIS

■ Pizzéria- restaurant à Oran recrute pizzaïolo, cuisinier et plaqiste sérieux, professionnels avec expérience – 0770.98.18.67

■ Dame sérieuse avec expérience cherche travail comme garde malade, jour et nuit ou garde enfant – 0797.23.60.44

■ Une entreprise de promotion immobilière à Aïn Témouchent cherche commercial, homme ou femme, avec permis de conduire, avec expérience dans la vente et un bon contact avec les clients. Tél : 0658.73.06.43 –email : eurlafaf@gmail.com

TERRAINS

■ A vendre lot de terrain 1.684 m² nu, 2 façades, acté situé au 101 avenue Sidi Chahmi, Oran – Tél : 0770.50.89.95 – 0770.77.90.80

■ A vendre terrain 185 m² à Panorama avant d'arriver Belgaïd ; Oran – 0561.14.15.19

■ A vendre lot de terrain résidentiel, cité fermée, clôturée, acté 240 m² viabilisé (eau, gaz, électricité) à l'ancien Belgaïd. Tél : 0542.82.29.34 – 0558.95.72.52

■ Vends terrain 250 m² (15m façade) Trouville – 485 m², 2façades parallèles, face mer – Aïn El Turck – Vieux bâti 325 m² (15m façade) St-Germain ; convient promotion immobilière – Agence Aïn El Turck -0774.01.89.57 – agimobahria@gmail.com

VEHICULES

■ Urgent à vendre un très beau JMC PickUp, année 2017, roulé 55.000 km blanc, essence, équipé gaz, 5 places, très bien entretenu, révision générale, carte grise 31 - 0657.27.53.56

Office Public Notarial de Maître Mohamed EL HADJ MESSAOUD
7 rue des frères ZEGHOUNE BELLEVUE EL HARRACH-ALGER

Tél. : 00213(0)23741217/23741218– port 00213(0)770911893 -Email : elhadjmessaoudmohamed@yahoo.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES D'UN BIEN IMMOBILIER

Situé dans la commune de Kouba

- Dans le but d'obtenir le meilleur prix et des conditions de vente favorables, et à la demande d'une Banque et en application du cahier des charges fixant les conditions de la vente aux enchères publiques, déposé en l'étude du notaire soussigné, en date du 15/08/2022, enregistré conformément à la loi, Maître Mohamed EL HADJ MESSAOUD annonce la vente aux enchères publiques d'un bien immobilier, appartenant à ladite banque, selon les caractéristiques suivantes :

- **DESIGNATION** : Lot de terrain situé dans la commune de Kouba au n°10 avenue Omar Boursas, section 21 lot 55, sur lequel est édifié un immeuble d'habitation constitué d'un rez-de-chaussée, garage, et autres annexes, d'une superficie totale de cinq cents soixante-treize mètres carrés (573,00m²).

- **MODE D'ADJUDICATION** : L'adjudication se fera selon le mode de la soumission cachetée selon les indications données dans le cahier des charges. Les soumissions doivent être signées et exprimées sous pli fermé, pour un lot unique, et parvenir à l'étude de Maître EL HADJ MESSAOUD Mohamed, sis au n° 07 Rue Frères ZEGHOUNE Belle Vue, EL Harrach, Wilaya d'Alger, trois jours ouvrables au moins avant la date de l'adjudication. Si l'envoi est fait par voie postale il doit être par pli recommandé et sous double enveloppes, l'enveloppe intérieure portera la mention «SOUMISSION POUR LA VENTE D'UN BIEN SITUÉ DANS LA COMMUNE DE KOUBA», sans autre indication.

L'offre sera tranchée en faveur de l'enrichisseur qui offre un prix plus élevé, à condition que le prix de l'offre soit au moins égal au prix indiqué ci-dessous.

- **PERSONNES ADMISES A SOUMISSIONNER** : L'adjudication est ouverte à toutes personnes physiques ou morales, de droit public ou de droit privé. Toutefois la Banque se réserve le droit d'écartier de la vente tout soumissionnaire qui ne lui paraîtrait pas présenter des garanties financières suffisantes, ou qui n'est pas en mesure de justifier de son identité et de son adresse.

- **MISE A PRIX** : La mise à prix fixée par la banque est fixée à cent cinquante un millions trois cent soixante-douze mille dinars algériens (**151.372.000,00 DA**). Chaque offre devra être accompagnée d'un versement par chèque de banque de dix pour cent (10%) du montant de l'offre qui ne sera pas remboursée si l'offre est retenue, mais il y sera déduit du prix total de la vente.

- **MODALITES DE PAIEMENT** : Le solde du paiement doit être réalisé entre les mains du notaire soussigné, en espèce ou par virement dans son compte ouvert au trésor public ou par chèque dans un délai ne dépassant pas 48 heures à compter de la date de l'adjudication. Ce délai peut être prolongé de 15 jours dans le cas où l'adjudicataire présente une attestation certifiant qu'il a obtenu un financement bancaire.

- **DROITS ET TAXES** : Outre le prix de l'adjudication l'acquéreur prendra à sa charge l'ensemble des droits et taxes applicables en la matière et notamment les droits d'enregistrement dus par l'acheteur, de publication foncière, des autres droits et taxes et les honoraires du notaire, conformément à la réglementation en vigueur.

- **DATE D'ADJUDICATION** : La date d'adjudication est fixée au 20/09/2022 à dix heures (10H). L'ouverture des plis se fera au niveau de l'étude notariale de Maître Mohamed EL HADJ MESSAOUD en présence des représentants de la banque et d'un huissier judiciaire territorialement compétant.

- **VISITE DU BIEN MIS EN VENTE** : la visite du bien mis en vente se fera sur rendez-vous préalable de la Banque à organiser avec l'étude de Me Mohamed EL HADJ MESSAOUD. Pour de plus amples informations, toutes personnes intéressées, pourront consulter le cahier des charges qui reste à la disposition du public au niveau de l'étude notariale du notaire soussigné.

POUR AVIS LE NOTAIRE

A. TEMOUCHENT, vds maison de maître,

05 pièces, véranda et cour +
05 magasins, sup 430 m², 2 façades
donnant sur 2 rues principales.
Au 1^{er} terrasse vide avec pilier

Tél : - 0796.40.43.73
- 0771.41.07.86

A vendre F4 de 100 m²

joli appartement, nouvelle construction, au centre ville d'Oran, composé de : Kitchenette, SDB, 03 chambres, 01 grand hall, avec toutes commodités * DISPONIBILITE DE PLUSIEURS SURFACES

Tél : 213.7.80.80.00.13

Avis de clôture de liquidation

Chantier naval d'Arzew CNA SPA

Société en liquidation, au capital de 1.000.000 000 DA
Siège social : Quai des services, Port d'Arzew, wilaya d'Oran
RC N° 31/00-0116543B16

Les Actionnaires de la Société chantier Naval d'Arzew CNA- SPA, réunis en Assemblée Générale, le 27 juin 2022, à Alger siège de la Société ERENAV, ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 12 mai 2022 et ont donné quittus de son mandat de liquidateur à Monsieur CHOUDER Mohamed, Expert comptable, domicilié au 40 rue Taleb Messaoud – El Biar – Alger

Ils ont décidé de l'affection et de la réparation du montant des apports à rembourser aux actionnaires de la Société.

Le Liquidateur : Mohamed CHOUDER

CONDOLÉANCES

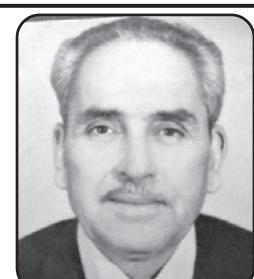
Le Président-directeur Général, les membres du conseil d'Administration et le collectif de la SPA ORAN-PRESSE «Le Quotidien d'Oran» présentent leurs sincères condoléances à la famille TAOUCHE, proches et alliés, à la suite du décès de leur ami et frère TAOUCHE Benaouda et les assurent de leur profonde compassion.

PENSÉE

Triste et douloreux fut et restera ce 19 août 1994 où tu nous as quittés, très cher père, grand-père et chef de famille, M. HOUSSINE Mohamed, né le 25 juin 1923, à Remchi (Tlemcen)

Hommage posthume et devoir de mémoire s'imposent à sa grande famille de Sidi Bel-Abbès, Paris, Oslo, Montréal, Oran et Remchi.

إنا لله وإنا إليه راجعون



Amical Vers Un Algérie -Brésil

Les Verts pourraient affronter le Brésil en match amical durant les prochaines dates FIFA. C'est du moins la rumeur qui circule avec instance ces derniers jours. L'information de ce supposé match a été publiée avant-hier par la presse brésilienne qui n'a pas dévoilé le lieu de cette rencontre. Selon notre source, il est fort probable qu'elle aura lieu en France même si certaines informations annoncent qu'elle aura lieu en Algérie. Ainsi donc, la Seleção vient s'ajouter à la liste des potentiels adversaires des Verts. Pour rappel, l'Algérie, en raison du report des éliminatoires de la CAN 2024, devra affronter la Guinée et le Ghana en amical, prévu au mois de septembre prochain.

D'après Eric Frosio, correspondant de L'Equipe et Canal+ au Brésil, les hommes d'Adenor Leonardo Bacchi affronteront l'EN, selon toute vraisemblance, en septembre prochain. A et effet, on croit savoir que la fédération brésilienne avait entrepris des contacts avec son homologue de la FAF pour organiser cette rencontre avant la coupe du Monde 2022 au Qatar. Cependant aucun détail ou autre information officielle n'a été donnée par la fédération algérienne de football sur ce match de préparation. On précisera par ailleurs que le Brésil donnera la réplique à la Tunisie le 22 septembre et le probablement le 27 du même mois tout en indiquant les deux matches amicaux se joueront probablement en

MC Oran Accord avec le Tunisien Radhi Jaidi

Le Mouloudia club d'Oran a pris attaché avec l'ancien entraîneur de l'espérance de Tunis, Radhi Jaidi (46 ans) pour prendre en charge la barre technique des «Rouge et Blanc». Un accord de principe a été même trouvé entre les responsables du club algérien et le technicien tunisien. En effet, selon la radio Tunisienne «Mosaïque FM», Jaidi est tout proche de devenir le nouvel entraîneur du MC Oran. Il reste toutefois quelques détails à régler avant de conclure la transaction. Jaidi, qui a drivé la saison dernière l'espérance de Tunis avant d'être limogé pour insuffisance de résultats, devrait signer son contrat d'une durée d'une année avec le MCO dans les prochains jours.

A présent, aucune information officielle n'a filtré quant à l'arrivée du technicien tunisien. Pour rappel, le Mouloudia d'Oran a disputé son premier match amical à Tlemcen où les «Rouge et Blanc» se sont imposés par un but de Dehar contre le promu de la Ligue 2, le SC Mecheria, du coach Mohamed Kebdani.

3ème Journée (9-10 septembre):

Vendredi 9 septembre

NCM	-	ESS	16h30
RCA	-	MCA	16h30
MCEB	-	USMK	16h45
Samedi 10 septembre			
CSC	-	HBCL	16h30
ASO	-	PAC	16h45
USB	-	JSS	20h00
USMA-JSK à programmer			
CRB-MCO à programmer			

Le MC Saïda se renforce

Le défenseur Boualem Mohamed Amine a signé, avant hier, un contrat de trois ans au MC Saïda, a-t-on appris auprès de la direction du club. Ce joueur de 18 ans, qui évoluait dans la catégorie espoirs au sein de l'ASMO, a été recruté pour renforcer le compartiment défensif du MCS, selon la même source.

La nouvelle recrue a déclaré, qu'il œuvrera pour honorer les couleurs du Mouloudia de Saïda et faire bonne figure la saison prochaine. A noter que la direction du MCS

est parvenue, la semaine dernière, à recruter six nouveaux joueurs, le milieu de terrain de l'équipe de Draa Benkhedda (Tizi Ouzou), Khaloui Ilies, le gardien et le défenseur du Mouloudia de Hassasna (Saïda), Mazouz Mohamed et Atil Salah et les joueurs de l'Union sportive de Sidi Bel-Abbes (USMBA), Hanniched Islam et Mezouar Youcefa, de même que le joueur du Widad Tissemsilt (WABT), Guessab Mohamed. Le MCS effectue un stage bloqué de 15 jours au stade

France. A l'heure actuelle, rien n'est pour le moins sûr quant à cette confrontation contre le Brésil d'autant plus que le dernier mot revient au sélectionneur national, Djamel Belmadi, qui devra d'abord donner son accord à la FAF pour entamer les démarches nécessaires pour l'organisation de cette rencontre qui tient en haleine déjà le public algérien. Une chose est sûre, si cela se confirme, nul doute que ce sera une belle affiche aux férus de la balle ronde, notamment pour nos émigrés en Europe. Djamel Belmadi, qui a certainement tracé sa feuille de route, étudiera l'éventualité de ce choc avant de donner sa réponse définitive en fonction des objectifs assignés lors des prochaines dates FIFA.

L'attaquant nigérian de l'ES Tunis Anayo Iwuala a rejoint les rangs du CR Belouizdad, sous forme de prêt d'une saison, a annoncé le champion d'Algérie de Ligue 1 sur sa page facebook. Iwuala avait rejoint l'EST l'été 2021, en provenance d'Enyimba. Il a disputé 30 matches sous le maillot Sang et Or et marqué trois buts. Dans une déclaration publiée par la page officiel du club algérois, Iwuala s'est dit très content de s'engager avec le CRB après avoir porté les couleurs de l'ES Tunis. «Le CRB est l'une des meilleures équipes algériennes, je vais faire le maximum pour être à la hauteur de la confiance des dirigeants.» a-t-il indiqué. Pour rappel, le triple champion d'Algérie en titre a regagné Alger avant hier après un stage de préparation de 23 jours en Tunisie.

Les Belouizdadis seront de retour à l'entraînement demain. Pour rappel, le CR Belouizdad entamera la défense de son titre face au promu le HB Chelghoum Laid le vendredi 26 août pour le compte de la première journée du championnat de Ligue 1.

Ligue 2
Préparation de la nouvelle saison

M. Z.

Le Bureau exécutif de la Ligue Nationale du Football Amateur a tenu, dernièrement, au siège de la Ligue, sa première réunion de la nouvelle saison, sous la présidence d'Ali Malek. Les présents à ce conclave ont examiné cinq points. Le premier concernant les séminaires d'initiation au nouveau système. L'enregistrement des licences en ligne lancé par la FAF. La LNFA avait, rappelle-t-on, organisé du 1^{er} au 3 août 2022 des journées de formation au niveau de la Ligue à l'attention des clubs qui ont été initiés aux techniques d'accès à la nouvelle plate-forme pour l'engagement et l'enregistrement des licences. Le deuxième ayant trait à l'approbation de la répartition des clubs sur les deux groupes que compose le championnat de Ligue 2. Il a été également procédé au tirage au sort des calendriers de la saison 2022/2023 à partir de trois versions proposées. Le troisième point débattu aura été l'homologation des stades dont l'opération a été lancée le 9 août dernier. Le quatrième point relatif à la situation des engagements des clubs dont l'opération se déroule normalement en tenant compte des dispositions réglementaires de la saison 2022/2023. Les

Mondial-2022- Qualifications
Brésil-Argentine annulé

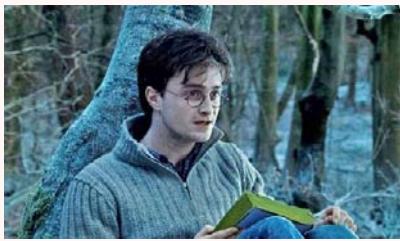
Le match Brésil-Argentine ne sera pas joué, la date correspondante permettra aux deux sélections de disputer des rencontres amicales en préparation à la Coupe du monde (20 novembre-18 décembre), est-il ajouté. Ce choc, initialement programmé le 5 septembre 2021 à Sao Paulo, avait été interrompu après seulement cinq minutes de jeu sur intervention des autorités sanitaires locales, quatre joueurs de l'Albiceleste évitant alors en Angleterre étant accusés de violer le protocole anti-Covid. Des représentants de l'agence sanitaire Anvisa et de la police fédérale étaient entrés sur le terrain pour mettre fin à la rencontre, dans la confusion la plus totale. En avril, la Fifa avait décidé que le match serait rejoué le 22 septembre, mais les deux sélections, qualifiées haut la main pour le Mondial sans la moindre défaite, le Brésil en premier et l'Argentine en deuxième, n'ont jamais affiché leur volonté de rejouer ce match sans enjeu purement sportif.

CR Belouizdad Le Nigérian Anayo Iwuala prêté au Chabab



TF1

20.10 Harry Potter et les reliques de la mort : 1ère partie



Film fantastique -
Grande-Bretagne - 2010

Avec Daniel Radcliffe, Rupert Grint, Emma Watson, Ralph Fiennes

Après la mort de Dumbledore, les membres de l'ordre du Phénix s'organisent pour mettre Harry Potter à l'abri. Voldemort fait régner la terreur et contrôle désormais Pouddlard et le ministère de la Magie.

•2

20.05 Multisports : Championnats européens



L'athlétisme est à l'honneur lors de cette huitième journée des championnats européens. En finale du saut en longueur, l'Allemande Malaika Mihambo a décroché le titre continental il y a quatre ans avec un saut à 6m75. Un talent qu'elle confirme en devenant double championne du monde en 2019 et 2022 avec le titre olympique obtenu à Tokyo en 2020.

TF1

20.10 Good Singers



Présenté par Chris Marques

Chris Marques anime ce jeu d'enquête musicale où les six invités doivent distinguer les bons des mauvais chanteurs parmi une sélection d'anonymes. Pour cette deuxième émission, Anggun, Booder, et Diane Leyre, alias Miss France 2022, concourent ensemble aux couleurs de l'association Aviation sans frontière.

•2

20.10 Capitaine Marleau



Série policière - France - 2019
Saison 3 - Episode 4/8

Avec Corinne Masiero, Mélanie Doutey, Catherine Rouvel
C'est le jour d'ouverture de la chasse dans un village corse. En pleine séance de sport dans les bois, Marleau est touchée par une balle tirée par un chasseur. Blessée, la capitaine est conduite au cabinet du Dr Leslie Crivelli, revenue de Paris pour prendre la succession de son père.

3

JEUDI

6

20.10 Jusqu'à ce que la mort nous unisse



Téléfilm policier - France - 2018
Avec Bruno Debrandt, Ophelia Kolb, Bruno Wolkowitch, Diane Robert

Le village de Colmars-les-Alpes est en plein émoi après la découverte du corps sans vie d'un garde-moniteur du Parc national du Mercantour. La victime est l'ami d'enfance de l'adjudante Servane Breitenbach, fraîchement arrivée. Le guide de haute montagne Vincent Lapaz est persuadé - malgré l'avis général - qu'il s'agit d'un assassinat.

•4

20.05 La grande soirée de Soolking



Enregistré dans le magnifique écrin du Casino de Paris, ce concert de Soolking, dont la carrière a décollé avec les chansons "Milano", "Guérilla" et "Dalida", propose un enchaînement musical de ses titres les plus connus et des surprises. Pour cette grande soirée sans public à cause de la crise sanitaire, l'artiste algérien s'est entouré de tous les amis qui comptent pour lui.

20.10 La grande battle musicale



Présenté par Eric Antoine

Au sein du théâtre antique d'Orange, deux équipes composées chacune de quatre célébrités et 1000 membres du public se livrent une compétition acharnée via une série d'épreuves. D'un côté, Amir, Nolwenn Leroy, Claudio Capéo, Christophe Willem, Joyce Jonathan, Anne Sila et bien d'autres se succéderont sur scène pour interpréter une chanson qui déclenchera un nouveau jeu.

CINE + PREMIER

19.50 London Boulevard



Film policier - Grande-Bretagne - Etats-Unis - 2010

Avec Colin Farrell, Keira Knightley, Ray Winstone, David Thewlis

A peine sorti de prison, Mitchel se voit proposer par son ami Billy de participer à une nouvelle arnaque. Mais Mitchel veut se ranger. Lors d'une fête organisée en son honneur, il se voit offrir un travail : il devra assurer la protection de Charlotte, une comédienne célèbre.

CANAL+

20.10 Les nouveaux explorateurs



- Jérôme, les yeux dans le bleu

Spécialiste des mers, des océans et des fleuves, Jérôme Delafosse et son équipe parcourt le monde pour aller à la rencontre des hommes et des femmes dont l'existence dépend d'un lac, d'un fleuve, d'une rivière ou encore de la mer. Le globe-trotteur donne ainsi à voir des peuples qui vivent depuis plusieurs générations en harmonie avec leur environnement naturel et qui le traitent avec un grand respect.

TMC

20.10 Le lion



Comédie - France - Belgique - 2020

Avec Dany Boon, Philippe Katerine, Anne Serra, Samuel Jouy

Dans un hôpital psychiatrique, le docteur Martin a en consultation un dénommé Léo Milan qui prétend être un espion travaillant pour une organisation secrète. De sa fenêtre, Milan voit une camionnette de fleuriste et est persuadé que les occupants vont s'en prendre à Louise, la fiancée du médecin.

CANAL+

20.10 Stillwater



Thriller - Etats-Unis - 2021

Avec Matt Damon, Camille Cottin, Abigail Breslin, Lilou Stauvaud

A Stillwater, en Oklahoma, Bill Baker, veuf, ouvrier dans des entreprises pétrolières, accepte des emplois temporaires en attendant de retrouver un travail dans le domaine. L'homme prend également régulièrement l'avion pour se rendre à Marseille, où sa fille Allison a déjà purgé une peine de prison de cinq ans, sur neuf, après avoir été accusée d'avoir tué sa colocataire.

RTL9

19.55 A.I., Intelligence artificielle



Film de science-fiction - Etats-Unis - Grande-Bretagne - 2001

Avec Haley Joel Osment, Jude Law, Frances O'Connor, Sam Robards

La fonte des glaces a considérablement réduit la surface habitable sur la Terre. Le strict contrôle des naissances a nécessité le développement de robots à l'aspect humain, les «mécas». L'un d'eux, David, tout juste mis au point, est capable d'éprouver des sentiments.

3

VENDREDI

6

19.00 Multisports : Championnats européens



L'athlétisme anime cette neuvième journée des championnats européens avec pas moins de sept finales au programme ce soir. En 200m dames, la Britannique Dina Asher-Smith défend son titre continental. Troisième des derniers Mondiaux, la sprinteuse anglaise reste la meilleure performeuse européenne sur la distance. Chez les hommes le Britannique Nethaneel Mitchell-Blake tentera de succéder au palmarès au Turc Ramil Guliyev.

CINE + FRISSTON

19.50 The Spy Gone North



Film d'espionnage - Corée du Sud - 2018

Avec Jung-min Hwang, Ju Ji-Hoon, Lee Sung-min, Jin-woong Cho

Après la Seconde Guerre mondiale, la Corée est dominée par les Etats-Unis au Sud et par l'URSS au Nord. La guerre de Corée éclate le 25 juin 1950 et fait plus de trois millions de victimes. Même après l'armistice de 1953, la guerre froide règne des deux côtés, employant d'innombrables espions.

20.10 Babysitting



Comédie - France - 2014

Avec Philippe Lacheau, Alice David, Vincent Desagnat, Clotilde Courau

Franck, fan de bande dessinée, est employé aux éditions Schaudel, où il n'est qu'agent d'accueil. Quand il présente ses dessins à son patron, celui-ci en profite pour lui faire garder son fils, Rémi, un gamin insupportable. Le soir où il devait fêter ses 30 ans, Franck se retrouve dans la très belle maison de monsieur Schaudel.

CINE + PREMIER

19.50 The Town



Film policier - Etats-Unis - 2010

Avec Ben Affleck, Rebecca Hall, Jon Hamm, Jeremy Renner

Doug MacRay est membre d'un gang de braqueurs de banque. Il ne craint jamais la perte d'un être cher. Mais tout va changer le jour où, lors du dernier casse avec sa bande, ils prennent en otage la directrice de la banque, Claire Keesey. Bien qu'elle soit relâchée, Claire est nerveuse car les voleurs connaissent son nom et savent où elle habite.

La Corée du Nord tire deux missiles de croisière



La Corée du Nord a tiré deux missiles de croisière mercredi, a déclaré le ministère sud-coréen de la Défense, mettant fin à un mois d'accalmie dans la série record d'essais d'armement de Pyongyang cette année. «La Corée du Nord a tiré deux missiles de croisière en direction de la Mer Jaune depuis Onchon, dans la province de Pyongan du Sud», a déclaré à l'AFP un responsable du ministère.

«Les autorités militaires américaines et sud-coréennes analysent les détails tels que la distance de vol», a-t-il ajouté. La Corée du Nord n'a pas testé de missile de croisière depuis janvier, a précisé l'agence de presse Yonhap. Ce type de missile n'est pas interdit par les sanctions actuelles des Nations unies.

Séoul et Washington estiment aussi que le régime de Kim Jong Un pourrait bientôt mener un septième essai nucléaire. En début de semaine, les troupes militaires sud-coréennes et américaines ont lancé des exercices préliminaires avant le début de leur exercice annuel combiné Ulchi Freedom Shield (UFS). Ces exercices exaspèrent Pyongyang, qui les considère comme une répétition d'invasion.

Damas dément détenir un journaliste américain



Retour de boomerang en Chine, le pays le plus peuplé du monde avec ses près d'un milliard et demi d'habitants. Les autorités chinoises ont lancé ces derniers jours une prière pathétique aux familles leur demandant de procréer davantage alors que dans une ère passée non lointaine, elles les astreignaient, en manipulant le gourdin, à n'avoir qu'un unique enfant.

On se souvient de la situation dramatique dans laquelle évoluait la société chinoise et des pénibles aléas auxquels elle se soumettait

Aujourd'hui, la donne a changé et Pékin est en passe d'ériger un pont d'or pour les couples, les invitant à se donner à cœur joie dans la procréation.

L'impressionnant essor économique et le remarquable développement industriel ont pris le pas sur l'inertie démographique

Le Quotidien D'ORAN Edition Nationale d'Information

«Actes d'agression» français: le Mali demande une réunion d'urgence du Conseil de sécurité



Le Mali a demandé au Conseil de sécurité de l'ONU une réunion d'urgence pour faire cesser ce qu'il présente comme «les actes d'agression» de la France sous forme de violations de sa souveraineté, de soutien apporté selon lui aux groupes terroristes et d'espionnage. Le ministère malien des Affaires étrangères a diffusé mercredi auprès de journalistes une lettre en ce sens adressée par le chef de la diplomatie, Abdoulaye Diop, à la pré-

sidence en exercice chinoise du Conseil de sécurité. Le Mali «se réserve le droit de faire usage de la légitime défense» si les agissements français persistent, conformément à la Charte des Nations unies, affirme le ministre.

La lettre est datée du 15 août, date du départ du dernier soldat français au Mali après neuf ans.

M. Diop dénonce dans cette lettre les «violations répétitives et fréquentes» de l'espace aérien national par les forces françaises

et les vols d'appareils français se livrant à «des activités considérées comme de l'espionnage» et des tentatives «d'intimidation». Les autorités maliennes disposent «de plusieurs éléments de preuve que ces violations flagrantes de l'espace aérien malien ont servi à la France pour collecter des renseignements au profit des groupes terroristes opérant dans le Sahel et pour leur larguer des armes et des munitions», ajoute le texte.

Le gouvernement syrien a démenti mercredi détenir le journaliste américain Austin Tice enlevé près de Damas il y a dix ans, après de nouvelles accusations des Etats-Unis selon lesquelles le reporter est aux mains du régime de Bachar al-Assad.

Le journaliste indépendant, qui travaillait notamment pour McClatchy News, le Washington Post et l'Agence France-Presse (AFP) et couvrait la guerre en Syrie, a été enlevé en août 2012 à Daraya, une banlieue de Damas, où l'armée avait mené une opération de ratissage. Alors âgé de 31 ans, il est apparu dans une vidéo en septembre 2012, les yeux bandés. Mais l'identité de ses ravisseurs reste inconnue à ce jour et peu d'informations ont été rendues publiques depuis son enlèvement. Le 10 août dernier, M. Biden a affirmé que les Etats-Unis avaient la «certitude» que le journaliste était «détenus par le régime syrien». Dans un communiqué, le ministère syrien des Affaires étrangères a rejeté les «déclarations trompeuses, absurdes et fausses» de M. Biden accusant «le gouvernement syrien d'enlèvement ou d'arrestation de citoyens américains, dont Austin Tice».

EDITORIAL

Par Abdou BENABBOU

DÉMOGRAPHIE ET PROCRÉATION

que perturbant l'équilibre entre l'implantation humaine et les exigences des marchés de production de richesses.

Le problème n'est pas spécifiquement chinois bien que le casse-tête l'est réellement. Toutes les sociétés dites avancées sont victimes d'un retour de manivelle de plus en plus accentué livrées à un dilemme caractérisé par l'absence significative de la force des bras pour accompagner l'avancée de la modernité. La Chine, le Japon, l'Australie comme la majorité des sociétés occidentales sont lourdement handicapées par leurs populations vieillissantes. Les causes sont connues. Le développement économique a bouleversé

l'ensemble des articulations de leurs vies jusqu'à donner de nouvelles définitions à la famille en général et au couple humain en particulier. L'enfantement n'est plus une recommandation sacrée naturelle au point où la notion du mâle et celle de la femelle sont confondues pour que la face de la civilisation soit sérieusement émaciée.

Au cours des derniers siècles, l'encouragement de l'émigration était la parade à moindres frais. Aujourd'hui, la transhumance de la force du travail butera contre les murs érigés le long des frontières bien que quelques pays ne lésinent pas contre vents et marées à battre le rappel de la main-d'œuvre étrangère. Sans verser dans un cynisme désobligant, il n'est pas à écarter que le désappointement démographique actuel de certains pays les incitera à ouvrir la porte pour une originaire émigration pour la procréation.

Nucléaire iranien: les principales questions «largement réglées»



Les Etats-Unis ont déclaré que les principaux détails permettant à Washington et à l'Iran de se conformer à nouveau à l'accord nucléaire de 2015 ont été «largement réglés». Les «grandes questions» ont été «largement réglées», a déclaré mardi aux journalistes Ned Price, porte-parole du département d'Etat. Il s'agit notamment de l'allégement des sanctions que les Etats-Unis ont accordé à l'Iran dans le cadre du plan d'action global conjoint (PAGC) et des restrictions à la poursuite de son programme nucléaire que l'Iran doit accepter, a déclaré Ned Price. «Ce qui pouvait être négocié l'a été», a-t-il ajouté. Des pourparlers indirects entre l'Iran et les Etats-Unis, sous la médiation de l'Union européenne, se sont achevés à Vienne au début du mois, avec l'élaboration d'un projet d'accord. L'Iran a soumis sa réponse au projet de texte de l'Union européenne visant à sauver l'accord, que l'UE examine actuellement. Price a déclaré que les Etats-Unis avaient reçu la réponse iranienne au projet de texte du chef de la politique étrangère de l'UE, Josep Borrell, et maintenaient leurs concertations avec l'UE et les nations européennes «sur la voie à suivre».

Washington tue 13 terroristes en Somalie



L'armée américaine a annoncé mercredi avoir tué dans une frappe aérienne 13 miliciens du groupe shebab qui s'attaquaient à des soldats des forces régulières somaliennes dans une zone reculée de ce pays de la Corne de l'Afrique. La frappe a été menée dimanche près de Teedaan, à environ 300 km au nord de la capitale Mogadiscio, alors que des shebab affiliés à Al-Qaïda étaient en train d'attaquer des soldats somaliens, a indiqué le commandement militaire américain en Afrique (Africom) dans un communiqué. «Selon l'évaluation initiale du commandement, la frappe a tué 13 terroristes shebab et aucun civil n'a été blessé ou tué», assure le communiqué. Cette nouvelle frappe est la deuxième en moins d'une semaine dans cette zone proche de la frontière éthiopienne. La semaine dernière, l'armée américaine avait annoncé avoir tué quatre miliciens shebab dans la même région, près de Beledweyne. Elle avait là aussi précisé être intervenue en soutien à l'armée somalienne, qui venait d'être attaquée par les islamistes.